

**LA VIE**  
**DE MADEMOISELLE**  
**LE GRAS**  
**FONDATRICE**  
**ET PREMIÈRE SUPÉRIEURE**  
**DE LA COMPAGNIE**  
**DES FILLES DE LA CHARITÉ**  
**Servantes des pauvres Malades**

**par Monsieur GOBILLON, Prêtre, Docteur  
de la Maison et Société de Sorbonne,  
Curé de Saint-Laurent**

À PARIS  
chez ANDRÉ PRALARD, rue Saint-Jacques,  
à l'Occasion  
M. DC LXXVI  
Avec Approbation et Privilège du Roi.

## À LA REINE

Madame,

Ce n'est pas ici seulement l'Histoire d'une personne particulière, dont Votre Majesté me veut bien permettre de lui représenter les vertus. Le sujet que j'ai pris, m'engage par lui-même dans une étendue qui est plus digne de la grandeur de votre zèle; et je ne puis écrire la Vie d'une célèbre Fondatrice de nos jours, sans parler en même temps de l'origine d'une sainte Communauté de Filles dont elle a fait l'établissement.

Votre piété, MADAME, qui édifie toute l'Église, trouvera dans cet ouvrage un objet conforme à ses sentiments et à ses inclinations. C'est une Compagnie qui se consacre au service des Pauvres pour les assister en toutes sortes de misères et de besoins. Elle prend heureusement naissance sous le règne glorieux de cette grande Princesse qui vous a précédée. ANNE D'AUTRICHE, dont le nom sera en vénération à tous les siècles, approuve son Institution, honore son ministère, reconnaît son utilité, favorise ses entreprises, et prend part à toutes ses actions. Votre Majesté, MADAME, ne peut envisager un exemple d'un caractère plus auguste, et d'un mérite plus achevé : et pour faire son éloge sur celui que Saint Grégoire de Nysse fit autrefois d'une grande Impératrice, femme de Théodose, et Mère des Empereurs Arcade et Honoré; je puis dire comme ce Père, que nous avons vu sur le trône dans sa personne de notre Souveraine, la lumière de toutes les vertus, la règle vivante de la justice, l'image de la clémence Royale, l'appui de la Foi orthodoxe, la colonne de l'Église, la gloire de l'Empire, le trésor des Pauvres, l'asile des misérables et des affligés.

Quoique nous ayons ressenti sa perte avec une extrême douleur, nous ne pouvons pas nous plaindre, MADAME, que tant de vertus soient éteintes par sa mort. Elles revivent toutes avec éclat dans sa Famille, qui conserve aussi chèrement les sentiments qu'elle lui a inspirés que l'autorité qu'elle lui a maintenue ; et qui n'a pas moins de vénération pour les exemples qu'elle lui a laissés, que de reconnaissance pour la gloire qu'elle lui a acquise. On continue dans sa maison Royale les actions de charité, qui avaient été commencées de son règne : on les y regarde toujours non seulement comme des devoirs nécessaires de la Religion, mais comme des obligations indispensables du gouvernement : on y considère les Pauvres, comme des personnes, dont DIEU commet aux Souverains la protection et le soin, en même temps qu'il leur met sa puissance entre les mains.

Il n'y a point de moyens qu'elle n'employe pour les secourir : Elle répand sur eux ses libéralités dans les paroisses et dans les Hôpitaux ; elle leur fait bâtir des lieux de retraite, et elle leur donne des personnes zélées, qui par une profession particulière se dévouent à leur service.

Entre tous les ouvrages que la charité a pu faire lorsqu'elle a régné dans le cœur des Rois; il n'y en eut jamais de plus grand, que cet Hôtel magnifique, que nous voyons élever, pour y recevoir les Soldats dans leurs infirmités. Que la reconnaissance des sujets érige dans Paris des trophées aux

Victoires du Roi, et qu'elle en fasse les riches ornements de cette Ville capitale ; cet incomparable Monarque, qui ne triomphe pas moins par sa charité que par sa valeur, en veut laisser à la postérité le plus superbe monument, qui ait paru dans tous les siècles. Il est le Père des Soldats aussi bien que le Général et le Chef : il pourvoit aux nécessités d'une vie, que son exemple, et son service leur ont fait exposer tant de fois, et qui conserve dans les incommodités qui lui restent leur fidélité. LOUIS LE GRAND qui porte par privilège la qualité de TRÈS CHRÉTIEN, ne borne pas ses soins dans les secours temporels qu'il leur fournit : il les met en état de s'appliquer avec plus de liberté à faire leur salut, et à rendre à DIEU ce qu'ils lui doivent, après qu'il ont combattu pour les intérêts de leur Prince, et qu'ils se sont acquittés envers lui de leurs devoirs.

Il les fait passer de la discipline militaire qu'ils ont exactement observée sous la conduite de leurs Officiers, et de leurs Généraux, dans une discipline Chrétienne sous la direction d'une Communauté de Ministres de JÉSUS CHRIST ; dont ils reçoivent toutes sortes d'instructions, et de consolations spirituelles : et s'ils sont privés de la douceur et de l'assistance de leurs familles, il supplée à ce défaut avec abondance, en les faisant servir dans leurs maladies par des Filles charitables, qui par un engagement plus étroit et plus saint que toutes les liaisons de la nature s'attachent à les secourir dans tous les besoins de l'âme et du corps.

Il n'y a que des Rois qui puissent entreprendre des ouvrages de cette qualité. La charité qui n'a point de bornes dans ses désirs, ne les peut exécuter que par une main souveraine ; et une moindre puissance ne peut occuper pleinement des Filles qui embrassent par leur profession tous les objets différents de cette vertu. Quelque petite soit leur Compagnie en elle-même par la qualité de ses sujets, elle est grande et considérable par l'étendue de ses emplois ; et comme il n'y a que les Rois qui lui en puissent fournir tout le fonds nécessaire, il n'y a aussi qu'elle qui puisse satisfaire entièrement par ses services à toutes les œuvres de la charité des Rois.

C'est pour cette raison, MADAME, que cette Compagnie ayant voulu faire donner au public l'Histoire de sa Fondatrice, pour déclarer à toute l'Église les desseins de sa vocation, et les dispositions de son zèle, elle a cru qu'elle se devait adresser à Votre Majesté pour implorer le secours, et la protection de sa piété Royale dans l'exercice de ses emplois, et pour lui offrir son ministère avec une obéissance sans réserve pour l'exécution de ses ordres. Votre Majesté, MADAME, souffrira que le Pasteur, qui a l'honneur de lui porter la parole pour ces Filles, qui sont sous sa conduite dans leur maison principale, se joigne avec elles pour lui présenter ses vœux, et qu'il prenne cette occasion favorable de lui témoigner la soumission profonde avec laquelle il sera toute sa vie,

MADAME, de votre Majesté,

le très humble, très obéissant, et très fidèle serviteur et sujet,

**Nicolas GOBILLON,**  
**Curé de Saint-Laurent.**



### *AVERTISSEMENT*

On ne peut pas douter que la vie de Mademoiselle Le Gras ayant été incessamment appliquée pendant plus de trente années à tous les exercices de la Charité, n'ait été remplie d'une grand nombre de bonnes œuvres, dont la connaissance aurait donné plus d'éclat à son mérite, et plus de consolation, et d'édification à sa Compagnie.

Cependant le détail d'une si sainte n'a pas été remarqué avec le soin et l'exactitude qu'il méritait, et je n'ai pu prendre qu'une idée générale de ses vertus sur les mémoires qui m'ont été communiqués. On m'en a mis entre les mains qui regardent l'Institution de sa Compagnie, et les établissements différents qu'elle a faits. J'ai lu quelques unes de ses lettres, et des extraits qu'elle a laissés de ses Méditations, et de ses Conférences : j'ai consulté les personnes qui ont eu part à ses desseins, et dont la mémoire a pu rendre quelque témoignage de ses actions.

Et sur cela j'ai formé le plan de cette histoire, qui aurait été plus considérable, si j'avais pu découvrir toute la matière qui en pouvait faire la composition. On ne laissera pas néanmoins de tirer quelque avantage de ce peu de fonds qui est resté. On y verra l'origine et la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité, avec la diversité des emplois qu'elles ont embrassé pour le service des Pauvres en toutes sortes d'états. On y reconnaîtra l'esprit de cette pieuse Fondatrice dont elle a marqué les caractères dans quelques uns de ses écrits qui ont été conservés.

Les pensées que j'y ai trouvé répandues, m'ont paru si solides, si élevées et si touchantes, Que je les ai jugées dignes d'être recueillies pour l'instruction de ses Filles ; rien n'étant plus capable de leur inspirer l'amour et la fidélité pour leur vocation, que les paroles de leur Mère, animées et remplies de son Esprit. *Je les ai mises dans quelques suite sous des titres particuliers, sans y rien ajouter de moi que la disposition et l'ordre* : et après avoir rapporté en quatre livres ce que j'ai pu apprendre de sa vie, j'ai fait de ses pensées le sujet du cinquième.



### *APPROBATION DE MESSEIGNEURS LES PRÉLATS*

S'il est vrai que les bons exemples sont de tous les moyens extérieurs qui portent à la vertu, les plus efficaces et les plus puissants, il est encore certain

qu'ils ne font jamais tant d'impression, que quand ils se présentent en des personnes que l'on a pu voir, et qui même pour se sanctifier ont été obligées par un mouvement particulier de l'esprit de Dieu de conserver quelque commerce avec le monde : car c'est alors que le commun des Chrétiens trouvant par expérience la vertu possible, ne s'effraie plus de sa pratique, et que les moins courageux auraient honte et rougiraient de s'en vouloir dispenser.

Tel a été l'exemple que Mademoiselle Le GRAS, cette mère tendre et universelle des Pauvres, a donné à notre siècle dans lequel il semble que Dieu l'ait suscitée pour le convaincre que ni la faiblesse du sexe ni la délicatesse du tempérament, ni les engagements même de la société, ne sont pas des obstacles invincibles au salut, la charité lui ayant découvert dans le monde autant de moyens de se sanctifier, qu'elle y a connu de misères différentes à soulager.

C'est ce que l'Auteur de sa Vie nous représente admirablement dans le riche tableau qu'il nous en donne, ouvrage dans lequel je ne puis dire s'il se trouve plus de discernement que d'édification, plus de lumière que de fécondité. Les expressions en sont nettes, les matières solides, les applications touchantes : la lecture ainsi n'en peut être que très utile.

C'est le jugement que nous en faisons au mois de juin de l'année 1676

FRANCOIS, Archevêque de Rouen

JEAN LOUIS, Évêque d'Aire

JEAN, Évêque de Sées

HARDUIN, Évêque de Saint Brieuç

JEAN BAPTISTE, nommé à l'Évêché de Perpignan

.....

#### APPROBATION DES DOCTEURS

Nous avons lu ce livre, intitulé LA VIE DE MADEMOISELLE LE GRAS, dans lequel nous n'avons rien trouvé qui ne soit très conforme à la Foi et aux maximes de l'Évangile. Les Femmes Chrétiennes y trouveront un parfait modèle de toutes les vertus que Dieu leur demande dans l'état où sa Providence les a mises, et elles pourront apprendre de sa conduite cette religion pure et sainte que l'Apôtre Saint Jacques fait consister à visiter et secourir les Veuves et les Orphelins, et à se conserver sans tache parmi la corruption du siècle. Les Pasteurs de l'Église sont bien redevables à l'Auteur d'avoir si doctement et avec tant de piété établi par des passages de Saints Pères si bien choisis, les devoirs d'une vertu qui commence à languir ; et d'apprendre aux Fidèles par toute la suite d'une vie si édifiante que la dévotion du Christianisme la meilleure et la plus ancienne, est celle qui s'attache principalement à servir Dieu dans les Paroissiens et à dépendre de ceux qui en ont la conduite.

Donné à Paris ce 21 juin 1676

ANTOINE VAGUIER DE POUSSE,  
Docteur de la Faculté de Paris, Curé de Saint-Sulpice  
GILLES ROBERT,  
Docteur de la Faculté de Paris  
FRANCOIS DE MONMIGNON,  
Docteur de la Faculté de Paris de la Maison de Navarre,  
Curé de Saint-Nicolas des Champs  
E. PIROT,  
Docteur et Professeur de Sorbonne  
DENIS COIGNET,  
Docteur de la Maison de Sorbonne, Curé de Saint-Roch

\*\*\*\*\*

# TABLE DES CHAPITRES

contenus en ce volume

## LIVRE PREMIER

- Chapitre 1** - Naissance de Mademoiselle Le Gras. Son éducation. Ses exercices dans sa jeunesse page 6
- Chapitre 2** - Mariage de Mademoiselle Le Gras. Ses vertus dans cet état. Ses retraites sous la conduite de Monsieur l'Évêque de Belley page 8
- Chapitre 3** - L'assistance qu'elle rend à son mari dans sa maladie. Les sentiments qu'elle témoigne à sa mort. Lettre de consolation de Monsieur l'Évêque de Belley page 18
- Chapitre 4** - Elle fait vœu de viduité. Monsieur L'Évêque de Belley la met sous la conduite de Monsieur Vincent qui l'emploie au service des Pauvres dans les Confréries de Charité page 26
- Chapitre 5** - Confréries de Charité établies et visitées par Mademoiselle Le Gras. Charité plus excellente que les Miracles fait l'occupation de sa vie. page 36

## LIVRE SECOND

- Chapitre 1** - Naissance de la Compagnie des Filles de la Charité. Assemblée de Dames dans Paris pour le soulagement des Malades de l'Hôtel-Dieu page 49
- Chapitre 2** - Les Filles de la Charité employées au service des pauvres malades. page 64
- Chapitre 3** - Mademoiselle Le Gras va demeurer à la Chapelle. Elle y reçoit des Dames en retraite. Son amour pour l'Oraison page 74
- Chapitre 4** - Monsieur Vincent lui commet le soin des Enfants trouvés, et des Galériens. Elle va établir ses Filles dans l'Hôpital d'Angers. page 85
- Chapitre 5** - Les Filles de la Charité servent les pauvres dans des maladies contagieuses. La Lorraine assistée pendant la guerre par Monsieur Vincent. Mademoiselle Le Gras donne retraite à des Filles réfugiées de cette Province page 92

## LIVRE TROISIÈME

- Chapitre 1** - Mademoiselle Le Gras établit sa demeure près de la maison de Saint-Lazare. Elle fait un voyage à Nantes, où on lui demande des Filles pour l'Hôpital page 97

- Chapitre 2** - La Reine prend part à toutes les œuvres de charité. Mademoiselle Le Gras fait subsister les Enfants trouvés pendant la guerre. page 105
- Chapitre 3** - Assistances rendues aux pauvres pendant les guerres étrangères et civiles par Mademoiselle Le Gras et sa Compagnie. Heureuse mort d'une Fille de la Charité. page 112
- Chapitre 4** - Mademoiselle Le Gras envoie des filles en Pologne. Elles y assistent des Pestiférés. La reine fonde des Hôpitaux. page 121
- Chapitre 5** - Hôpitaux de Paris servis par les Filles de la Charité. Origine de l'Hôpital général. Étendue de la charité de Mademoiselle Le Gras. page 127

### LIVRE QUATRIÈME

- Chapitre 1** - Conduite de Mademoiselle Le Gras envers ses Filles page 136
- Chapitre 2** - La Charité que cette Supérieure recommande à ses filles entr'elles. page 146
- Chapitre 3** - Érection de la Compagnie des filles de la Charité. Acte d'établissement par Monsieur Vincent page 159
- Chapitre 4** - Le premier dessein de l'institutions des Religieuses de la Visitation, changé par Saint François de Sales. Exécuté ensuite par Monsieur Vincent, dans l'établissement des Filles de la Charité. page 167
- Chapitre 5** - Maladie de Mademoiselle Le Gras. Les vertus qu'elle fait paraître à la mort. Sa sépulture. page 169

**Fin de la Table**



**LA VIE**  
**DE MADEMOISELLE**  
**LE GRAS**  
**FONDATRICE**  
*et première Supérieure de*  
*la Compagnie des Filles de la Charité*  
*Servantes des Pauvres Malades*

\*\*\*\*\*

## *LIVRE PREMIER*

Le Fils de Dieu, qui nous a proposé la charité comme la plénitude de sa loi, et comme le plus grand commandement de son Évangile, a fait naître de temps en temps des personnes extraordinaires, [2] qui ont pratiqué cette vertu dans toute sa perfection, pour en servir d'exemple à son Église.

Cette conduite qu'il a fait paraître dans la suite des siècles, n'a jamais eu plus d'éclat que dans celui-ci, où nous pouvons dire qu'il a renouvelé heureusement le zèle, dont il remplit le cœur des premiers Chrétiens. Il a suscité un homme à qui il a inspiré le courage d'embrasser tous les emplois de la charité : et comme il a voulu dans ce siècle donner de nouveaux secours à son Église dans tous ses besoins, il s'est servi de l'illustre VINCENT DE PAUL, et d'une Compagnie dont il l'a fait Instituteur, pour exécuter son dessein.

Nous avons vu ce Serviteur e Dieu entreprendre de remédier à tous les maux qu'il a pu reconnaître : s'appliquer à la conversions de Chrétiens en toutes sortes d'états : leur préparer des retraites, pour les éloigner des occupations du monde, et les attirer à la connaissance de leur salut : travailler à la réforme du Clergé par [3] l'établissement des Séminaires, et par les exercices de l'Ordination : instruire les pauvres de la campagne par les Missions, et faire annoncer l'Évangile aux Infidèles.

Nous l'avons vu joindre aux assistances spirituelles, les secours nécessaires pour les besoins du corps, à l'exemple des Apôtres qui prenaient soin de recueillir des aumônes en même temps qu'ils s'occupaient à prêcher la parole de Dieu.

Il a pourvu aux pauvres dans leurs maladies, en les faisant traiter dans leurs maisons, et leur procurant des douceurs et des consolations dans les hôpitaux. Il les a assistés dans les prisons et les galères. Il s'est chargé des enfants illégitimes qui étaient abandonnés. Il a établi des lieux de retraite pour les vieillards qui n'étaient plus en état de gagner leur vie, et il a mis les fondements de l'Hôpital général, cet ouvrage incomparable de nos jours qu'on avait cru impossible dans les siècles passés. Enfin il a porté ses soins jusques sur les peuples des [4] frontières ruinées par les guerres, et sur les soldats blessés dans les armées, et il n'y a point d'objet qui ait pu échapper à l'étendue et à la force de sa charité.

Ce n'était pas assez de procurer des aumônes pour fournir à tous ces besoins : il était nécessaire qu'il y eût des personnes attachées pour servir les pauvres dans tous ces états différents de misère et d'indigence : et comme les

femmes sont plus capables de ces emplois, cet homme de Dieu a formé une Compagnie de Filles, qu'il a mises sous la conduite d'une Supérieure sage et zélée, et qu'il a consacrées à ce ministère, sous le titre glorieux de Servantes des pauvres.

Pour l'accomplissement d'un ouvrage si important, il a fait choix de LOUISE de MARILLAC, veuve de Monsieur Le Gras, secrétaire de la Reine Marie de Médicis, et il n'a pu trouver personne qui possédât plus avantageusement les qualités nécessaires pour correspondre à ses desseins. [5]

Ce serait priver la Compagnie de ses Filles et même toute l'Église de l'édification d'un si grand exemple que de laisser ensevelir dans l'oubli les actions de sa vie; et il serait à souhaiter d'ailleurs que son histoire digne des auteurs les plus célèbres, fût l'ouvrage d'une main plus habile.

Je n'ai pu néanmoins refuser de l'entreprendre aux prières de Monsieur Alméras, qui a succédé à Monsieur Vincent, avec tant de mérite dans la charge de Supérieur général, et j'ai été engagé de satisfaire en cette occasion, à ce que je dois à la Compagnie des Filles de la Charité, qui dans la Maison principale fait une des plus saintes portions du troupeau qui m'est commis.

Il ne m'a pas été possible de découvrir tout le détail d'une vie si chrétienne, après les recherches les plus exactes. Il faut que je me contente de communiquer au public ce que j'ai pu apprendre par ses écrits, qui m'ont été mis entre les mains, et [6] par le rapport de quelques personnes qui ont été les témoins de ses vertus, et qui ont eu part à ses emplois.

.....

## Chapitre 1

*Naissance de Mademoiselle Le gras. Son éducation. Ses exercices dans sa jeunesse*

Louise de Marillac naquit à Paris, de Louise de Marillac, sieur de Ferrières, et de marguerite le Camus, le douzième jour du mois d'août de l'année mil cinq cent quatre-vingt-onze. Elle perdit sa mère dans son bas âge : et son père s'en voyant chargé lui seul, prit un soin particulier de son éducation. Il la mit en pension dans le Monastère des Religieuses de Poissy, où il avait quelques parentes, pour lui donner dans cette maison les principes de la piété chrétienne. D'où l'ayant retirée quelque temps après, il la mit à Paris, entre les mains d'une Maîtresse [7] habile et vertueuse, pour lui apprendre à faire des ouvrages convenables à sa condition. Il n'oublia rien de tout ce qui la pouvait

perfectionner dans les exercices du corps et de l'esprit. Il la fit instruire dans la peinture : et elle eut tant d'inclination pour ce bel art, qu'elle s'y est toujours appliquée dans les états différents de sa vie, autant que les infirmités et les occupations le lui ont pu permettre ; et l'on conserve encore dans sa famille quelques portraits de piété de sa main.

Son père découvrant dans son esprit un fonds capable de toutes formes d'instructions, le cultiva avec tous les soins imaginables. Il lui fit apprendre la philosophie pour lui former le raisonnement, et pour lui donner entrée dans les sciences les plus élevées. Ce qui lui donna tant d'affection pour la lecture qu'elle en faisait la plus ordinaire de ses occupations, et ce père n'avait point de plus grand plaisir que ce s'en entretenir avec elle, et de voir les réflexions et les [8] remarques qu'elle en faisait par écrit. Il eut tant de satisfaction de l'obéissance avec laquelle elle secondait ses desseins, qu'il déclara par son testament : *Qu'elle avait fait sa plus grande consolation dans le monde, et qu'il croyait qu'elle lui avait été donnée de Dieu pour son repos d'esprit dans les afflictions de la vie.*

.....

## Chapitre 2

*Mariage de Mademoiselle Le Gras. Ses vertus dans cet état. Ses retraites sous la conduite de Monsieur l'Évêque de Belley.*

Comme elle eut toujours dès sa jeunesse un grand mépris pour le monde, et un désir ardent de se consacrer à Dieu, elle eut dessein de se faire Capucine : mais l'ayant communiqué au Père Honoré e Champigny Capucin, qui vivait pour lors en réputation de sainteté, il ne jugea pas qu'elle en pût supporter les austérités, à cause de la faiblesse de sa complexion, [9] et il lui déclara qu'il croyait que Dieu avait quelqu'autre dessein sur sa personne.

Dans le temps qu'elle délibérait sur sa vocation, elle perdit son Père, et se voyant par sa mort, privée de sa conduite, elle se trouva obligée de prendre parti. Elle s'engagea dans le mariage, ne pouvant satisfaire le désir qu'elle avait pour la vie religieuse; et elle n'entra dans cet état que par la nécessité d'un établissement.

Le Ciel qui la destinait pour l'assistance des Pauvres, l'unit avec une famille qui faisait une profession particulière d'exercer la charité. Il donna pour époux à Louise de Marillac, Antoine Le Gras, natif de Montferrand en Auvergne, Secrétaire de la reine Marie de Médicis, dont la famille s'était signalée par l'amour des Pauvres, et avait fondé un Hôpital dans la Ville du Puy. Elle fut

engagée dans ce mariage à l'âge de vingt-deux ans, au mois de février de l'année mil six cent treize, et elle [10] en reçut la bénédiction dans l'église de Saint Gervais, à Paris.

Il n'y a point de vertu dont cet état soit capable, qu'elle ne pratiquât avec édification. Elle s'appliquait dès les premières années à visiter les pauvres malades de la paroisse où elle demeurait. Elle leur donnait elle-même les bouillons et les remèdes, faisait leurs lits, les instruisait et les consolait par ses exhortations, les disposait à recevoir les Sacrements, et les ensevelissait après leur port. Et la paroisse de Saint Sauveur, entre les autres, où elle est demeurée veuve, a été le témoin et l'objet de toutes ces actions de charité.

Cette vertu qui, selon la doctrine du Saint Esprit, s'affermit et s'augmente de plus en plus par le secours des malades, s'établit dans son cœur avec tant de force et de zèle, quelle ne mit point de borne à ses desseins. Elle ne se contenta pas d'assister les malades dans leurs maisons, elle alla les visiter dans les hôpitaux pour ajouter quelques douceurs aux [11] secours qui leur y étaient fournis, et pour leur rendre par ses mains les services les plus bas et les plus pénibles.

Ce n'était pas assez pour elle de servir de sa personne : elle y attira des Dames par ses conseils et par ses exemples, et elle faisait pour lors l'essai du grand ouvrage qu'elle devait un jour entreprendre pour le soulagement de tous les pauvres, par l'institution d'une Congrégation de Filles, dont elle a témoigné par un écrit qu'elle avait conçu quelque dessein dans le temps de son mariage.

Quoi qu'elle vécut dans le monde, elle garda inviolablement *cette religion pure et sans tache, dont parle Saint Jacques, qui consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leur affliction, et à sa conserver pur de la corruption du siècle (St Jacques 1,27)*

Elle eut toujours le cœur éloigné de ses faux plaisirs et de ses vanités : et pendant le temps des divertissements publics, elle avait coutume de [12] se retirer dans le Monastère des capucines, pour lequel elle eut une affection tendre toute sa vie. Elle garda toujours une grande modestie dans ses habits, ne mettant son ornement, selon l'avis de Saint Pierre, *à se parer au dehors, mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté de l'esprit. (1 Pierre 3,4)* On ne pouvait pas voir une âme qui fut plus détachée de la vie et des maximes du monde. Elle n'avait jamais plus de joie que lors qu'elle se pouvait séparer de son commerce par les retraites, et qu'elle avait la liberté de s'unir et de converser avec Dieu par l'oraison.

Ce fut sous la conduite de l'illustre Évêque de Belley, Jean-Pierre Camus, qu'elle apprit à faire ces exercices de la vie spirituelle, et elle s'y porta avec tant d'ardeur, que ce sage directeur se crut obligé d'en modérer l'excès, et il lui en marque son sentiment en ces termes, par une lettre :

*"Je suis consolé de savoir que les [13] exercices de recueillement et les retraites spirituelles vous soient si utiles et si savoureuses : mais il en faut prendre pour vous comme du miel, rarement et sobrement. Car vous avez une certaine avidité spirituelle qui a besoin de retenue."*

Comme elle savait que la vie de l'esprit aussi bien que celle du corps ne peut subsister sans aliment, et que le Juste qui vit de la Foi, a besoin, comme parle Tertullien, de l'entretenir et de la repaître des vérités divines : elle lisait souvent des livres de piété, et elle avait un amour particulier pour l'Imitation de Jésus, pour le Combat spirituel, et pour les œuvres de Saint François de Sales, et de Louis de Grenade. Le savant Prélat qui la conduisait, la jugeant, capable de la nourriture la plus solide, lui mit entre les mains les écritures divines, qui selon les paroles de l'Apôtre, sont utiles pour rendre l'homme de Dieu parfait et parfaitement disposé à toutes sortes de bonnes œuvres. (Tim. 3, 16-17) [14]

Mais parce que l'âme ne peut s'unir à Dieu avec liberté par la méditation et par les autres exercices spirituels, si elle ne réprime l'insolence des passions du corps qui résistent à ses mouvements, et si elle ne se sépare de la multitude des occupations temporelles qui la troublent; Louise de Marillac tachait de dompter et de soumettre son corps par les jeunes, les veilles, et le cilice, quoi que d'ailleurs il fût très mortifié par ses infirmités ordinaires et par les emplois pénibles et continuels de la charité. Et pour les affaires temporelles, dont les soins sont comme ces travaux de l'Égypte qui empêchaient les Israélites d'aller sacrifier dans le désert, elle n'y avait d'application qu'autant que la nécessité l'y obligeait, et elle prenait toujours garde qu'elles ne fussent des obstacles à l'union qu'elle avait avec Dieu.

Cependant, quelque précaution qu'elle prît, elle ne pût éviter absolument que le Démon ne traversât la [15]

paix et la tranquillité qu'elle cherchait. Cet ennemi voyant qu'il ne la pouvait pas troubler par la révolte des passions, ni par les affections et les engagements du monde, prit une voie plus subtile et plus artificieuse : il la tourmenta par sa propre vertu, et se servit pour ce dessein contre elle-même, de la pureté et de la tendresse de sa conscience. Il lui inspira une si grande crainte du péché et appliqua si fortement son esprit à la considération des fautes qui échappent à l'infirmité des âmes les plus innocentes, qu'elle avait peine dans ses oraisons d'en détourner la vue.

Monsieur l'Évêque de Belley ayant eu connaissance de cette disposition de son esprit, fit tous ses efforts pour y mettre le calme, et nous voyons l'avis qu'il lui donna sur ce sujet dans une lettre :

*"J'attends toujours, ma chère Fille, que la sérénité vous revienne après ces nuages qui vous empêchent de voir la belle clarté de la joie qui est au service [16] de Dieu. Ne faites point tant de difficulté aux choses indifférentes, détournez un peu votre vue de vous-même et l'attachez à JÉSUS-CHRIST, et voilà, selon mon jugement, votre perfection, et je puis dire avec l'Apôtre, qu'en cela je pense avoir l'esprit de Dieu."*

Parmi ces inquiétudes dont Dieu permit qu'elle fût troublée par la vue de ses péchés pendant plusieurs années, il y eut quelque intervalle de temps où il souffrit, pour une plus grande épreuve, que son âme fût agitée par des mouvements contraires : elle passa de l'excès de la crainte du péché dans une autre extrémité. Le Démon lui suggéra des pensées d'infidélité pour combattre cette crainte dans son principe, et pour la détruire entièrement dans son cœur : il l'attaqua par de violentes et de longues tentations contre la foi de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme; et ces tentations lui durèrent depuis le jour de l'Ascension de l'année [17] mille six cent vingt trois, jusqu'au jour de la Pentecôte. Mais elle fut soutenue par la puissance de l'Esprit Saint, qui la délivra de ces peines le jour de cette grande Fête, lors qu'elle assistait aux sacrés Mystères dans l'église de Saint Nicolas des Champs ; elle a déclaré par écrit qu'elle croyait avoir obtenu cette grâce par les prières de Saint François de Sales, pour lequel elle avait une grande dévotion, et dont elle avait reçu pendant qu'il vivait, des marques particulières d'estime et d'affection, ayant été honorée de ses visites dans une maladie, le dernier voyage qu'il fit à Paris.



### Chapitre 3

*L'assistance qu'elle rend à son mari dans sa maladie. Les sentiments qu'elle témoigne à sa mort. Lettre de consolation de Monsieur l'Evêque de Belley.*

Cette femme chrétienne, pendant son mariage s'acquitta pleinement de toutes les obligations de son état. Elle ne rendit pas seulement à Dieu tous les devoirs de la religion, et aux pauvres toutes sortes d'offices de charité, mais elle satisfait parfaitement à ce qu'elle devait à son mari et à sa famille. Dieu bénit son mariage par la naissance d'un fils, qu'elle éleva avec un soin particulier, et qu'elle fit pourvoir par la suite du temps d'une charge de Conseiller du Roi en la Cour des Monnaies.

Elle entra dans les sentiments que Saint Chrysostome conseille aux mères chrétiennes d'avoir pour leurs [19]

enfants. *"Nous avons, dit ce Père, dans leur personne un précieux dépôt qui nous est confié : nous sommes obligés de le conserver avec beaucoup de précaution ; et il faut bien prendre garde que le Démon ne nous l'enlève par ses surprises. Il n'y a point de biens qui doivent être si chers et si considérables, puisque c'est pour eux que l'on tâche de les acquérir. C'est un très grand désordre et une extrême imprudence d'avoir moins d'attache pour leur éducation, que pour les richesses que l'on n'amasse que pour eux. Il faut avant toutes choses leur imprimer l'amour de la vertu dans la tendresse de leur âge,*



*et ne regarder les biens extérieurs que comme des accessoires, dont la possession sans la vertu leur sera inutile, et dont la privation ne leur sera pas préjudiciable s'ils sont vertueux. (Hom. 9, Chap. 3,1 à Timod.)"*

Comme les Chrétiens sont chargés de prendre soin de leurs domestiques, à moins que de renoncer à la Foi, selon le sentiment de l'Apôtre, on n'en peut voir l'obligation acquittée avec plus de fidélité et avec plus de succès, [20] que dans cette pieuse famille. Tous ceux qui furent assez heureux de s'engager à son service, profitèrent de ses instructions et de ses exemples. Il y eût entr'autres deux Commis de son mari, à qui la vie d'une Maîtresse si sainte inspira la résolution de quitter le monde, dont l'un entra dans l'Ordre des Minimes, et l'autre dans la Congrégation de Saint Maur.

La Providence divine qui la voulait sanctifier par les épreuves, permit que son mari, trois ou quatre ans avant sa mort, tombât en de fréquentes maladies qui le rendirent d'une humeur fâcheuse et chagrine. Cette épouse charitable et fidèle témoigna à son époux dans cet état une affection plus tendre, une bonté plus compatissante, et un amour plus condescendant, pour tâcher de calmer son esprit et d'adoucir ses peines et ses douleurs. Le grand soin qu'elle eut pendant ce temps de l'assister et de le servir fut un apprentissage pour sa charité qui lui fit connaître les malades et les moyens nécessaires pour [21] les soulager, et qui lui donna tant d'expérience et de capacité pour cet exercice, qu'elle en fit ensuite des leçons et des règles aux filles qu'elle établit pour leur secours.

Ce fut par ses soins et par les marques sensibles de son amour, aussi bien que par son exemple, qu'elle gagna le cœur de son mari, et qu'elle le rendit capable des dispositions chrétiennes avec lesquelles il mourut. On ne peut mieux les apprendre que par la lettre qu'elle en écrivit au Révérend Père Hilarion Rebours, Chartreux, cousin germain de son mari.

*Mon très Révérend Père, puisque vous voulez savoir les grâces que notre bon Dieu a faites à feu mon mari, après vous avoir dit qu'il m'est impossible de les faire toutes connaître, je vous dirai que, dès il y a longtemps, par la miséricorde de Dieu, il n'avait plus aucune affection pour les sujets qui peuvent porter au péché mortel, et avait un très grand désir de vivre dévotement-*

*Six semaines avant sa mort, il eut une fièvre chaude qui mit son esprit [22] en grand danger ; mais Dieu faisant paraître sa puissance au-dessus de la nature y mit le calme. Et en reconnaissance de cette grâce, il se résolut entièrement de servir Dieu toute sa vie. Il ne dormait presque point toutes les nuits ; mais il avait une telle patience, que les personnes qui étaient auprès de lui, n'en recevaient point d'incommodités. Je crois, qu'en cette dernière maladie, Dieu l'a voulu faire participant de l'imitation des peines de sa mort ; car il a souffert en tout son corps et a entièrement perdu son sang. Et son esprit a été presque toujours occupé dans la méditation de sa Passion.*

*Il répandit sept fois du sang abondamment par la bouche, et la septième lui ôta la vie à l'instant. J'étais seule avec lui pour l'assister en ce passage si important. Et il*



*témoigna tant de dévotion qu'il fit connaître jusqu'au dernier soupir que son esprit était attaché à Dieu. Il ne put jamais me rien dire, sinon : « Priez Dieu pour moi, je n'en puis plus », paroles qui seront à jamais gravées dans mon cœur.*

*Je vous prie de vous souvenir de lui quand vous [23] direz Complies, il y avait une si particulière dévotion qu'il ne manquait guère à les dire tous les jours.*

On ne peut rien ajouter au témoignage que cette épouse rend elle-même, par cette lettre, des dispositions chrétiennes de son époux à la mort; et on ne peut aussi parquer avec les caractères plus pénibles, l'amour et le courage avec lequel elle lui rendit les derniers devoirs.

Il mourut la nuit du vingt et un de décembre de l'année 1625, dans la Paroisse de Saint Sauveur, après avoir reçu tous les sacrements. Je ne puis mieux exprimer les sentiments qu'elle eut dans cet état, que par l'exemple d'une Dame vertueuse nommée Salvine, dont parle Saint Jérôme. *Cette veuve, dit ce Père, pleura tellement la mort de Nebridius son mari, quelle donna des marques de sa tendresse et de son amitié conjugale; mais en même temps elle la supporta avec tant de vertu qu'elle la regarda plutôt comme un voyage que comme une perte et une privation. [24]*

Mademoiselle Le Gras quelques heures après que son mari fut mort, alla trouver Monsieur Hollandre, docteur de la Maison de Sorbonne, son pasteur, pour en recevoir la consolation dans son déplaisir, et elle se confessa et communia, non seulement pour se fortifier par la présence de JÉSUS CHRIST, mais pour se consacrer à lui comme à son unique époux.

Le Prélat qui la dirigeait et qui s'intéressait dans tous les événements de sa vie, lui écrivit sur la mort de son mari, et lui apprit l'usage qu'elle devait faire de sa viduité. Voici la manière touchante avec laquelle il s'en expliqua par sa lettre :

*Enfin, ma très chère Sœur, le Sauveur de nos âmes après avoir mis votre époux en son sein s'est mis dans le vôtre. O céleste Époux, soyez à jamais celui de ma Sœur qui vous a choisi pour tel lorsqu'elle était encore divisée ; mais demeurez sur son sein, Seigneur comme un bouquet de myrrhe douce au sentir mais amère au goût. Donnez-lui quelque douce consolation dans les amertumes inséparables de son veuvage. O Dieu ! ma très chère âme, c'est à cette heure qu'il se faut serrer et presser auprès de la croix, puisque vous n'avez plus que cet appui en terre. C'est maintenant qu'il faut dire à Dieu qu'il se souviene de sa parole ; et quelle est cette parole, ma très chère fille, c'est qu'il sera le Père de l'orphelin et le Juge de la veuve. Juge, ma chère Sœur, pour prendre sa cause en main pour juger ses adversaires ; c'est à cette heure que nous verrons si vous avez aimé Dieu comme il faut puisqu'il vous a ôté ce que vous aimiez beaucoup. Paix éternelle et repos soit à cette chère âme pour laquelle nous prions et consolation à la vôtre par le Père de toute consolation et le Dieu des miséricordes.<sup>1</sup>*

.....

---

<sup>1</sup> A. 1004 Archives Maison Mère, Doc. 987

## Chapitre 4

*Elle fait vœu de viduité. Monsieur l'Évêque de Belley la met sous la conduite de Monsieur Vincent qui l'emploie au service des pauvres, dans les Confréries de Charité.*

Louise de Marillac voyant son mari périlleusement malade en l'année mille six cent vingt trois, avait pris dessein, si Dieu disposait de lui, l'embrasser la viduité, que l'Apôtre inspiré de l'esprit de Dieu, conseille comme un état plus heureux que le mariage : et elle en avait fait vœu le 4 jour de mai qui est la fête de Sainte Monique. Lorsque la Providence divine lui en présenta l'occasion par la mort de son mari, elle se crut obligée d'accomplir son vœu, et elle en écrivit au Père Rebours en ces termes :

*N'est-il pas bien raisonnable que je sois toute à Dieu, après avoir été tant [27] de temps au monde ? Je vous dis donc, mon cher cousin, que je le veux de tout mon cœur, et en la manière qu'il lui plaira. Mais j'ai grand sujet de me défier de moi-même pour la persévérance dans ce saint désir, à cause des continuel empêchements qui s'opposent aux desseins que Dieu a sur moi. Or sus, mon cher Père, aidez donc ma pauvre âme et, par vos prières, rompez ces liens qui m'attachent si fortement à tout ce qui n'est pas Dieu. Et pour son saint amour, continuez les prières que vous me promettez.*

Elle eut tant d'estime et d'amour pour l'état qu'elle avait embrassé, que tous les ans le jour de Sainte Monique elle avait coutume de renouveler à Dieu cette première oblation qu'elle lui avait faite de sa personne, et ce jour lui était solennel pour la grâce qu'elle y avait reçue. Elle fit de sa viduité le même usage que Salvine, à qui, selon le témoignage de Saint Jérôme. *La mort de son mari fut une occasion favorable de s'appliquer avec plus de liberté et de zèle aux exercices de la [28] religion.* Elle redoubla pour lors ses dévotions et ses prières; elle se sanctifia de plus en plus par la fréquente participation des Sacrements, par les œuvres de charité, par les lectures et les méditations, par les jeûnes et les austérités.

Monsieur l'Évêque de Belley la voyant dans le dessein de s'appliquer uniquement aux actions de piété, et ne pouvant être toujours présent pour lui donner une conduite particulière et continuelle, ne crut pas la pouvoir confier à un meilleur Directeur qu'au grand Vincent de Paul, et par une disposition secrète de la Sagesse éternelle, il fut heureusement l'auteur de cette liaison sainte qui a uni ces deux Chefs avec leurs Compagnies, pour les emplois de la charité.

Ce Serviteur de JÉSUS CHRIST jetait pour lors les fondements de sa Congrégation dans le Collège des Bons Enfants, qui lu fut donné en l'an 1625 par Messire Jean François de Gondi, Archevêque de paris, et il y commençait une forme de Communauté [29] avec quelques Prêtres qui s'étaient associés avec lui pour les Missions. Mademoiselle Le Gras dont il n'avait pu refuser la

direction de la main de ce prélat, quoi qu'il ne fut pas en état de se charger de la conduite particulière des âmes, voulut s'approcher de lui pour recevoir plus facilement ses lumières; et en l'année 1626, elle alla loger près de ce Collège, ans la paroisse de Saint Nicolas du Chardonnet.

Si tôt qu'elle envisagea de plus près les actions de cet homme apostolique qui s'occupait incessamment avec sa Compagnie naissante, dans tous les exercices de la charité, elle se sentit encore plus fortement animée par ses exemples, et elle conçut le dessein de consacrer sa vie au service des pauvres, et de coopérer à ses saintes entreprises selon toute l'étendue de son pouvoir. Mais lui ayant communiqué ce dessein, il ne jugea pas à propos de donner à ses désirs une satisfaction si prompte. Il en voulut faire l'épreuve auparavant pendant quelques [30] années, et il lui conseilla de faire des retraites, et principalement d'approcher la très sainte Eucharistie, l'Oracle du témoignage de la nouvelle Loi, pour y consulter la volonté de Dieu.

Ce retardement qui fut pour elle une manière de Noviciat, ne servit qu'à augmenter et affermir davantage sa résolution, et à lui faire embrasser pendant ce temps toutes les occasions de charité qui se purent présenter. Elle l'obligea enfin par la fidélité et par sa persévérance de recevoir ses offres, et de l'associer dans les emplois de ses missions pour l'assistance des pauvres : et ce sage directeur l'en jugea digne, après avoir trouvé en sa personne les dispositions que Saint Paul demande dans les veuves pour le ministère de la charité. Pour y admettre une veuve, *il faut, dit cet Apôtre, qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a secouru les affligés, si elle s'est [31] appliquée à toutes sortes d'actions de piété.*

Monsieur Vincent commença de l'employer dans ces fonctions saintes en l'année mille six cent vingt neuf, et il l'envoya visiter dans les villages les confréries de Charité qu'il y avait établies, dans lesquelles les femmes s'assembloient pour secourir les pauvres malades.

Il avait institué la première à Châtillon en Bresse dès l'année mille six cent dix sept : et Dieu avait donné tant de bénédiction à cet ouvrage de piété, que depuis ce temps il s'était multiplié en beaucoup de lieux: et quoi que le premier dessein de ces confréries ne fût que pour la campagne, elle se répandoient dans les villes; et en cette même année mille six cent vingt neuf, il s'en établit une à Paris dans la Paroisse de Saint Sauveur.

Cette âme fidèle et zélée reçut les ordres de Monsieur Vincent avec autant de joie que de soumission et de respect. Elle lui rendit une obéissance si parfaite, que depuis elle n'entreprit [32] rien que par une entière dépendance de ses avis et de ses ordres, le regardant comme le ministre et l'interprète de la volonté de Dieu.

Avant que de faire ces voyages elle prenait une instruction écrite de sa main touchant la manière qu'elle y devait observer. Le jour du départ, elle communiait pour recevoir par la présence de JÉSUS CHRIST une

communication plus abondante de sa charité, et un gage plus assuré de sa protection, et de sa conduite.

Le premier voyage qu'elle fit, fut à Montmirail dans le diocèse de Soissons, où ce grand Missionnaire avait établi une Confrérie de Charité : et voici ce qu'il lui écrivit sur ce sujet, le sixième Mai, mille six cent vingt neuf. *Allez donc, Mademoiselle, allez, au nom de Notre-Seigneur. Je prie sa divine bonté qu'elle vous accompagne, qu'elle soit votre consolation en votre chemin, votre force en votre travail et qu'enfin il vous ramène en parfaite santé et pleine de bonnes [33] œuvres. Vous communiez le jour de votre départ, pour honorer la charité de Notre-Seigneur et les voyages qu'il a faits pour cette même et par la même charité, les peines, les contradictions, les lassitudes et les travaux qu'il y a soufferts, et afin qu'il lui plaise bénir votre voyage, vous donner son esprit et la grâce d'agir en ce même esprit et de supporter vos peines en la manière qu'il a supporté les siennes.*<sup>2</sup>

Elle était accompagnée dans ces voyages de quelques Dames de piété, et elle les faisait dans des voitures pénibles, souffrant beaucoup d'incommodité, vivant et couchant fort pauvrement, pour prendre plus de part à la misère des pauvres. Elle portait grande provision de linges et de drogues, et elle faisait les aumônes et les voyages à ses dépens. Lorsqu'elle était arrivée dans le village, elle assemblait les femmes qui étaient associées dans la confrérie de la charité; leur donnait les instructions nécessaires pour se bien [34] acquitter de cet emploi; les encourageait par la ferveur de ses discours ; travaillait à en augmenter le nombre ; animait ce qui était refroidi, relevait ce qui était tombé, affermissait et perfectionnait ce qui était établi.

Pour faire la charité dans toute sa plénitude, elle ne se contentait pas de faire servir les malades et de leur fournir des aumônes de ses biens : elle voulait faire plus que ces personnes riches et religieuses, dont parle Saint Jérôme *Qui exercent la miséricorde par des ministères étrangers, et que ne sont bienfaisants et charitables que de leurs biens et non pas de leurs mains.* Elle les visitait et leur présentait elle-même les aliments et les remèdes, à l'exemple de Fabiole, qui selon le témoignage de ce Père, en son Épitaphe, *servait les viandes aux malades de sa propre main, et arrosait ces cadavres vivants par les bouillons et les breuvages.* (Hieron. Epist. 30)

Après avoir pourvu au soulagement des infirmités du corps, elle travaillait [35] à remédier aux maladies de l'âme; et comme l'ignorance en est le principe, elle employait tous ces soins pour la détruire, et elle assemblait les filles de la campagne dans des maisons particulières, où elle leur apprenait les articles de la Foi, et les devoirs de la vie chrétienne. S'il y avait une maîtresse dans le lieu, elle l'instruisait de son office; et s'il n'y en avait pas, elle tâchait d'une établir. On vit renouveler et revivre en sa personne le ministère et les fonctions de ces veuves des premiers siècles, lesquelles suivant l'ordonnance du quatrième Concile de Carthage, étaient choisies *pour enseigner les femmes rustiques et*

---

<sup>2</sup> Coste I. 73 ou Doc. 26 (un extrait de la lettre)

*ignorantes par un langage familier et proportionné à leur capacité, et pour leur apprendre les maximes de la saine doctrine, et les obligations qu'elles contractaient dans leur Baptême. (Concile de Carthage 4, cap.12)*

.....

[36]

## Chapitre 5

*Confréries de Charité établies et visitées par Mademoiselle Le Gras. Charité plus excellente que les Miracles fait l'occupation de sa vie.*

Il n'était pas juste que Mademoiselle Le Gras, après avoir procuré de si grands biens aux pauvres de la campagne, n'en fit point de part à ceux de Paris, qui étaient réduits à des extrémités aussi grandes ; et elle devait préférablement à la Paroisse de Saint Nicolas du Chardonnet, où elle demeurait pour lors, un établissement si utile. C'est pourquoi en l'année mille six cent trente elle entreprit d'y former une confrérie de Charité par l'assemblée de quelques dames, qu'elle engagea de se joindre à elle pour le service des malades.

Elle commença d'abord cet exercice par des actions de la charité la [37] plus parfaite et la plus héroïque, et elle mérita que Dieu fit paraître sur sa personne des marques d'une protection particulière. Elle exposa généreusement sa vie dans la visite d'une fille qui avait la peste, et Monsieur Vincent en ayant eu connaissance lui manda *Que cette nouvelle lui avait attendri le cœur que, s'il l'eût reçue assez tôt, il serait parti sur l'heure pour l'aller voir. Qu'au reste, la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à lui dans la confrérie de la Charité, dont aucune jusque là n'avait été frappée de la peste, lui faisait avoir une très parfaite confiance qu'elle n'en aurait point de mal. Non, Mademoiselle, ne craignez point ; Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela.*<sup>3</sup>

La confiance de cet homme de Dieu ne fut pas trompée, la Providence divine la préserva de ce danger, et tout l'usage qu'elle fit par après de la vie qui lui fut conservée, [38] ne fut que pour servir et assister les pauvres. Elle allait par les bourgs et les villages établir et visiter les assemblées de charité, faisant des conférences aux femmes qui y étaient associées, instruisant les filles, assistant les malades, se proposant toujours l'exemple du fils de Dieu, qui, comme dit le Prince des Apôtres, *Allait par les villes et les campagnes, faisant du bien partout et guérissant et délivrant de toutes sortes d'infirmités. (Act. 10,38)*

C'était un astre dans un mouvement perpétuel, qui répandait incessamment ses lumières et ses influences. Au mois de février de cette années mille six cent trente elle visita dans le diocèse de Paris la confrérie de Saint

---

<sup>3</sup> Coste I. 185 ou Doc. 90 ( extrait un peu modifié)

Cloud, où Monsieur Vincent lui écrivit le dix neuf de ce mois, *Qu'il louait Dieu de ce qu'elle avait la santé pour tant de personnes, au salut desquelles elle travaillait; et qu'il la priaît de lui mander si son poumon n'était point incommodé de tant parler, et sa tête de tant d'embarras et de bruit.*<sup>4</sup> [39]

Le mois de mai suivant elle visita celle de Villepreux qu'il avait établie dès l'année mil six cent dix-huit, et qui était la seconde de celles qu'il avait instituées. Ayant appris qu'elle avait eu quelque difficulté avec Monsieur le Curé, il lui donna avis de l'aller voir pour lui déclarer *Que s'il trouvait pas bon qu'elle continuât ses exercices de charité dans sa paroisse, elle était prête d'en demeurer là; que Notre-Seigneur retirerait peut-être plus de gloire de sa soumission que de tout le bien qu'elle pourrait faire, qu'un beau diamant vaut plus qu'une montagne de pierres, et qu'un acte de vertu d'acquiescement et de soumission vaut mieux que quantité de bonnes œuvres qu'on pratique à l'égard d'autrui.*<sup>5</sup>

Après qu'elle se fut expliquée avec Monsieur le Curé, il reçut avec joie le bien qu'elle voulait faire à son troupeau. Elle y travailla avec tant d'excès qu'elle y tomba malade; et elle ne recouvra en suite sa santé et ses forces que pour continuer ces exercices. [40]

Dans l'automne suivant, elle entreprit une autre visite à Villiers le Bel; mais comme elle ne pouvait modérer son zèle, elle s'y porta avec tant d'application, parlant et agissant continuellement, quoi qu'elle fût fort incommodée d'un rhume, qu'elle s'attira une seconde maladie. Et Monsieur Vincent l'ayant appris, lui donna cette consolation par une Lettre du vingt-deux octobre.

*Votre cœur, Mademoiselle, n'est-il pas bien réjoui de voir qu'il a été trouvé digne devant Dieu de souffrir en le servant ? Certes, vous lui devez un remerciement particulier; faites votre possible pour en faire un bon usage et lui en demandez la grâce.*<sup>6</sup>

C'est une chose surprenante que tant d'infirmités n'aient pu arrêter le cours de ses travaux. Dès le mois de décembre suivant, elle alla visiter la Confrérie de la Charité, établie dans la ville de Beauvais, où d'abord qu'elle fut arrivée, ce directeur qui s'intéressait dans sa conservation lui [41] donna cet avis par une lettre du quatrième de décembre :

*Béni soit Dieu de ce que vous voilà arrivée en bonne santé ! Oh ! ayez bien soin de la conserver pour l'amour de Notre-Seigneur et de ses pauvres membres, et prenez garde de n'en pas faire trop. C'est une ruse du diable, dont il trompe les bonnes âmes, que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire ; et l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire,*

---

<sup>4</sup> Coste I. 75 ou Doc. 28 (premier paragraphe)

<sup>5</sup> Coste I. 81 ou Doc. 36 (fin de la lettre)

<sup>6</sup> Coste I. 93 ou Doc. 44 (fin de la lettre)



*afin que l'on le fasse persévéramment et longuement. Faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'esprit de Dieu.* <sup>7</sup>

Ayant appris l'honneur qu'on lui avait rendu dans cette ville, il lui manda par la même lettre l'usage qu'elle en devait faire : *Qu'il fallait qu'elle unît son esprit aux mépris et aux mauvais traitements que le Fils de Dieu a soufferts, lors qu'elle se voyait honorée et estimée. Qu'un esprit vraiment humble [42] s'humiliait autant dans les honneurs que dans les mépris; et qu'il faisait comme la mouche qui fait son miel aussi bien de la rosée qui tombe sur l'absinthe, que sur celle qui tombe sur la rose.*<sup>8</sup> Elle regarda cet avis comme une précaution salutaire au milieu des applaudissements qu'elle reçut dans ce voyage. Elle y conserva toujours les sentiments d'une modération chrétienne, et elle ne se servit de la disposition qu'elle trouva dans le cœur de tous les habitants de Beauvais, que pour y établir les emplois de la charité avec plus d'amour et de zèle. D'abord qu'elle commença ses assemblées, les Dames y vinrent en grand nombre, et elles furent charmées par ses entretiens ; les hommes n'ayant pas la liberté de s'y présenter, entraient dans les maisons où elle faisait les conférences, et se cachaient afin de les pouvoir entendre sans être vus, et s'en retournaient sans être vus, et s'en retournaient ravis de joie et surpris d'étonnement. [43]

Après qu'elle eut achevé son ouvrage, lors qu'elle partit pour revenir à Paris, tout le Peuple l'accompagna sur les chemins avec mille bénédictions et actions de grâces, et il arriva dans la foule qu'un enfant tomba sous une roue de la carriole, qui lui passa au milieu du corps. Un accident si fâcheux la toucha sensiblement; et ayant fait quelques prières, elle vit tout aussitôt lever cet enfant sans aucune blessure, et marcher avec une parfaite liberté.

Je n'examine pas si la manière avec laquelle cet enfant a été préservé à quelque chose de miraculeux, ni quelle part Mademoiselle Le Gras y pourrait avoir. Il n'est pas nécessaire de relever par les miracles la sainteté d'une personne qui s'est signalée par un exercice perpétuel de la charité. *Cette vertu, dit Saint Chrisostome, est un don et un prodige plus excellent que tous les prodiges, et que tous les dons, puis [44] qu'elle est le caractère des véritables disciples de JÉSUS CHRIST, qu'il a marqué lui-même pour les faire connaître. La grâce des miracles, continue ce Père, est du nombre de ces dons qui sont communs aux saints et aux pécheurs, comme il y a des habits semblables pour les rois et pour les sujets : mais la charité est un don élevé au dessus de tous les dons spirituels, qui n'appartient qu'aux Saints, comme le sceptre et la couronne sont des ornements qui ne sont que pour les rois, et par lesquels on reconnaît leur dignité. Nous n'admirons pas tant l'Apôtre Saint Paul à cause qu'il a ressuscité des morts et guérit des malades, que parce qu'il compatissait à toutes les infirmités de ses frères; et que sa charité qui les lui faisait sentir dans le cœur, s'en expliquait par ce paroles, Qui est-ce qui est faible et malade, sans que je sois faible et malade avec lui ?* (Hom. 32 cap.13,1) Sentiments d'un zèle

---

<sup>7</sup> Coste I. 95 ou Doc. 45 (premier paragraphe)

<sup>8</sup> *ibid.* (dernier paragraphe)

Apostolique, si grand et si élevés, selon la pensée de cet auteur que *dix mille Miracles* [45] *ne pourraient pas en égaler le prix.*

C'est donc assez pour faire connaître le mérite de LOUISE DE MARILLAC, de représenter dans tout le cours de sa vie une occupation continuelle de charité, et il est plus avantageux pour sa gloire de s'être intéressée, comme l'Apôtre, dans toutes les incommodités et les besoins des Pauvres, et de pouvoir dire à son exemple ; *Qui est-ce qui est faible et malade, sans que je sois faible et malade avec lui* (2 Cor. 12, 29)

Vous verrez que dans la suite des années de sa vie, cette vertu a animé toutes ses actions, et qu'elle a fait le principal objet de tous ses emplois. Elle ne s'est appliquée qu'à découvrir les besoins différents des pauvres, à leur ménager du fond et des aumônes; à leur procurer des établissements, et à leur fournir des servantes dans la personne de ses [46]

Filles pour leur donner toute sorte d'assistance et de soulagement.

L'année mil six cent trente -un se passa pour la grande partie, comme les précédentes, dans des voyages qu'elle fait à la campagne pour l'établissement de la Charité. Le révérend Père de Gondy, non moins considérable par sa piété que par la grandeur de sa naissance et de ses emplois, sur la réputation du grand fruit qu'elle faisait par tout, la pria d'aller dans plusieurs de ses terres en Champagne. Et pour exercer la charité dans l'ordre nécessaire, Monsieur Vincent lui donna avis d'aller trouver auparavant toutes choses, Monsieur l'Évêque de Châlons, pour lui faire connaître le sujet de son voyage, et pour lui témoigner son obéissance.

*Dites-lui, Mademoiselle , pourquoi le Révérend Père de Gondy vous a priée d'aller en Champagne, et ce que vous faites. Et offrez-vous à retrancher de votre procédé ce qu'il lui plaira, et de tout quitter, s'il l'a agréable ; c'est [47] là l'esprit de Dieu. Je ne trouve point de bénédiction qu'en cela. Vous devez le regarder comme interprète de la volonté de Dieu, au fait qui se présente. Que s'il trouve bon que vous changiez quelque chose de votre manière de faire, soyez-y exacte, s'il vous plaît ; s'il trouve bon que vous vous en reveniez, faites-le tranquillement et gaiement, puisque vous ferez la volonté de Dieu.*<sup>9</sup>

Il lui a recommandé aussi particulièrement de se soumettre à Messieurs les Curés : et lui-même avait pour maxime de ne travailler que sous leur bon plaisir, prenant leur bénédiction à l'entrée et à la sortie de chaque Mission, en esprit de dépendance.

Ces établissements qui se répandirent pour lors dans la campagne par ses soins, commencèrent à se multiplier dans Paris pendant cette année : et ils furent reçus avec joie dans les Paroisses de Saint Benoît, et de Saint Sulpice, et dans les autres ensuite à leur exemple. [48]

---

<sup>9</sup> Coste XV. 7 ou Doc. 63 (début de la lettre)



Ses travaux ne furent pas renfermés dans les bornes d'un diocèse ; il fallait qu'un bien si grand et si public se communiquât avec plus d'étendue; et elle en fit part dans ce temps à plusieurs autres.

*Fin du premier Livre*

\*\*\*\*\*

## LIVRE SECOND

### Chapitre 1

*Naissance de la Compagnie des Filles de la Charité. Assemblée de Dames dans Paris pour le soulagement des Malades de l'Hôtel Dieu.*

Les Confréries de Charité, depuis l'année mil six cent dix sept, que la première avait été instituée par Monsieur Vincent, n'avaient pas encore toute la perfection qui leur était nécessaire. Dans les paroisses de la campagne où elles avaient été premièrement établies, les femmes qui s'y engageaient, assistaient elles-mêmes les malades, faisant leurs lits et leur préparant la nourriture et les remèdes. [50]

Mais après que l'établissement fut fait dans Paris, comme il y entra grand nombre de Dames de la première qualité, il n'y avait pas d'apparence qu'elles pussent rendre aux malades les services nécessaires par leurs mains, de quelque zèle qu'elles fussent animées. Et d'ailleurs il était difficile que s'en déchargeant sur leurs domestiques, ils eussent assez d'adresse et d'affection pour s'en bien acquitter.

Ce qui fit juger à Monsieur Vincent qu'il fallait absolument avoir des Servantes qui fussent employées à ce ministère, sous la conduite des Dames; et ayant proposé ce dessein dans ses Missions à des filles de la campagne, il en trouva plusieurs qui s'offrirent d'y consacrer toute leur vie.

Ces filles qui n'avaient autre dépendance que des Dames des paroisses, sans avoir entr'elles aucune liaison ni correspondance, et sans être sous la direction d'une Supérieure, ne pouvaient être bien instruites [51]

pour le service des pauvres ni pour les exercices de la piété; et lorsqu'il en fallait changer quelques unes, ou en donner pour les nouveaux établissements, on n'en trouvait pas aisément qui fussent toutes dressées. C'est pourquoi Monsieur Vincent crut qu'il était nécessaire d'unir ces filles en communauté sous la conduite d'une Supérieure, afin qu'elles fussent formées pour les exercices de la charité, et qu'il y en eût toujours en réserve pour en fournir aux besoins.

Il ne trouva personne qui fût plus digne de cet emploi que Mademoiselle Le Gras, dans laquelle il avait reconnu depuis tant d'années une prudence consommée, une piété exemplaire et persévérante et un zèle ardent et infatigable. Il lui mit entre les mains quelques filles pour les loger en sa maison,

et pour les faire vivre en communauté. Elle demeurait pour lors près de Saint Nicolas du Chardonnet, et elle commença cette petite communauté en l'année mille [52] six cent trente trois, le vingt neuvième de novembre, veille de Saint André.

Ce fut là où prit naissance la sainte Compagnie des Filles de la Charité servantes des pauvres, sur laquelle le Ciel a répandu depuis ce temps des bénédictions si abondantes, et qui s'est accrue et multipliée par un grand nombre d'établissements.

Après s'être chargée de la conduite de cette compagnie naissante, elle eut tant d'amour pour cette vocation, qu'elle voulut s'y sacrifier entièrement; et l'année suivante, le jour de l'Annonciation de Sainte Vierge, elle s'y engagea par un vœu irrévocable, avec lequel elle renouvela le vœu de viduité : et depuis ce temps-là, elle offrit à Dieu pendant sa vie, un de ses communions tous les mois, pour lui rendre grâces de ce qu'il lui avait plu l'appeler à cet état.

La Providence divine qui avait commencé ce grand ouvrage de [53] Charité, par l'institution d'une Compagnie de filles pour servir les pauvres, lui donna sa dernière perfection, en préparant un fonds pour en soutenir les dépenses, et elle forma dans Paris, la source et le centre de toutes les richesses du Royaume, une assemblée de Dames de la plus haute qualité, qui se trouva en état dans la suite de pourvoir à toutes sortes de misères, et qui répandit ses charités jusque dans les provinces les plus éloignées, dans les temps mal heureux de famine, de guerre et de maladie.

Cette sainte compagnie a fait renaître de nos jours la charité des premiers chrétiens, qui par le conseil de saint Paul apportaient dans les assemblées, ce qu'ils pouvaient donner de leurs biens pour secourir les Saints à Jérusalem, amassant ainsi et thésaurisant, selon l'expression de cet Apôtre, non seulement pour ces pauvres qu'ils assistaient dans leurs nécessités, mais principalement pour eux-mêmes, par le mérite des trésors célestes qu'ils acquéraient, [54]

*C'est pourquoi, selon la remarque de Saint Chrysostome, saint Paul ne dit pas seulement, que chacun de vous mette à part ce qu'il veut donner, mais qu'il thésaurise : pour nous apprendre que les dépenses qui se font en aumônes, sont des profits avantageux et des trésors infinis pour ceux même qui les font avec le plus de profusion et de libéralité. (cf. 1 Cor.16,2)*

On a vu paraître aussi en même temps dans la personne de Vincent de Paul, le promoteur de toutes ces charités, et le directeur de ces assemblées, l'image de la conduite de cet Apôtre, qui sollicitait toutes les Églises de recueillir des aumônes, et qui jugea cet emploi si digne de son apostolat, que lorsqu'il partagea avec saint Pierre le ministère de la prédication, laissant à ce Prince des Apôtres la conversion des Juifs, et se chargeant seulement des Gentils; il ne fit point de réserve pour lui dans le soin des pauvres, embrassant également la charge de tous ceux qui se trouvaient parmi [55]

ces deux nations, et s'offrit même d'interrompre la prédication de l'Evangile, c'est à dire, la fonction la plus importante pour laquelle il se dispensait d'administrer les Sacrements, pour porter les charités des fidèles à Jérusalem.

Cette assemblée des Dames dans son commencement se proposa seulement le dessein de donner quelque soulagement aux malades de l'Hôtel Dieu. Mademoiselle Le Gras et quelques autres Dames de piété ayant reconnu dans les visites de ces pauvres qu'il leur manquait beaucoup de douceurs que l'Hôpital ne leur pouvait fournir, en communiquèrent à Monsieur Vincent, qui leur donna avis de faire des assemblées pour chercher les moyens de pouvoir à ces besoins.

La première assemblée se fit en l'année mille six cent trente quatre chez madame la Présidente Goussault, où se trouvèrent Mesdames de Villesavin, et Le Bailleul, et Mademoiselle Pollalion, Fondatrice des filles [56] de la Providence.

La seconde assemblée fut plus grande que la première et Madame la Chancelière l'honora de sa présence avec madame Fouquet, et plusieurs autres Dames de qualité.

Elles résolurent avec ce charitable directeur qui y présidait, qu'on donnerait tous les jours aux malades de cet hôpital, des confitures, de la gelée, et autres douceurs par manière de collation, qui leur seraient présentées par les Dames chacune à leur tour, accompagnant de consolations spirituelles cette action de charité.

Pour rendre l'assemblée plus réglée, on y établit trois Officières, une Supérieure, une Assistante, et une Trésorière. On fit l'élection de madame Goussault pour les premières fonctions de Supérieure, qui s'en acquitta avec beaucoup de conduite et de zèle.

Son exemple fut suivi par Madame de Soucarière qui lui succéda dans cette charge. [57]

La troisième Supérieure fut Madame la Présidente de Lamoignon dont la piété héréditaire à son illustre famille, n'en fait pas moins la gloire, que les premières charges du Royaume qu'elle remplit avec tant d'éclat.

Cet emploi passa de ses mains après sa mort dans celles de madame la Duchesse d'Aiguillon; et l'année dernière qui a fini une vie si pleine de mérites et de bonnes œuvres, l'a vu persévérer et consommer sa course dans cet exercice de charité. Il s'est fait une infinité de biens pendant le temps de l'exercice de ces Supérieures, non seulement par elles, mais par les autres Officières, et par un grand nombre de Dames qui sont entrées dans cette compagnie, dont je puis dire dans les termes de l'Apôtre que les *noms sont écrits dans le Livre de vie.* (Phil.4, 3)

Monsieur Vincent ayant remarqué par expérience quelque temps après, qu'il était difficile que les mêmes personnes pussent s'occuper aux œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, jugea qu'il fallait choisir [58] tous les trois mois quatorze Dames entre celles qui seraient les plus capables d'exhorter et d'instruire, lesquelles visiteraient les pauvres deux à deux, chacune leur jour de semaine, et leur parleraient des choses nécessaires à leur salut d'une manière touchante et familière.

Tous ces exercices de piété furent puissamment animés par l'exemple de Mademoiselle Le Gras qui s'y appliquait avec tant de ferveur, qu'elle était incessamment dans cet Hôpital auprès des malades, et Monsieur Vincent fut obligé pour modérer son zèle, de lui donner cet avis, par une lettre :

*Etre toujours à l'Hôtel-Dieu, Mademoiselle, il n'est pas expédient ; mais d'y aller et venir, il est à propos de le faire. Ne craignez pas de trop entreprendre faisant le bien qui se présente à vous; mais craignez le désir de faire plus que vous ne faites et que Dieu ne vous donne le moyen de faire. La pensée d'aller au delà me fait trembler de peur, pource qu'elle me semble [59] un crime aux enfants de la Providence.<sup>10</sup>*

On ne pouvait bien exécuter cet œuvre de charité, sans avoir des servantes qui prissent le soin d'acheter et de préparer toutes les choses nécessaires, et qui aidassent les Dames dans leurs visites, et dans la distribution de ces collations. Mademoiselle Le Gras qui commençait d'en élever pour les dévouer à toutes les occasions où il s'agirait de l'intérêt des pauvres, en donna pour ce dessein à la prière des Dames qui les logèrent près de l'Hôtel Dieu.

Cette Supérieure ne se contentant pas de les engager dans cet emploi, les mit encore en état de contribuer par leur industrie et par leurs travaux à l'entretien de la dépense. Elle leur donna l'invention de faire de la gelée, non seulement pour en fournir à cet hôpital, mais pour en vendre dans Paris; n'entreprenant ce commerce que pour le profit des pauvres, qu'elle leur apprit de regarder comme [60] leurs maîtres; et trouvant par ce ménage un grand fonds pour aider à la subsistance de cette charité.

On ne peut concevoir la bénédiction que Dieu a donnée à cette assemblée depuis son établissement. Il en a fait une source inépuisable de biens, et l'asile public d'une infinité de misères : il en a tiré heureusement le secours des pauvres dans tous les besoins du corps, le salut de leurs âmes, la sanctification des personnes charitables, l'édification de son Église, le triomphe et la gloire de son Evangile.

Dès la première année de son institution, elle fit tant de fruits dans cet Hôpital par les visites et par les instructions, qu'un nombre extraordinaire de catholiques y fut mis en état de bien mourir, ou de commencer une bonne vie, et que plus de sept cents hérétiques avec quelques infidèles se convertirent à la foi.

---

<sup>10</sup> Coste I. 304 ou Doc. 129 (deuxième paragraphe un peu modifié)

Comme la charité est toujours féconde, et que, selon la doctrine de l'Apôtre, Dieu la multiplie comme [61] une semence et en fait croître les fruits de plus en plus (2 Cor. 4, 10), cette Assemblée qui n'avait entrepris d'abord que de donner un peu d'assistance aux malades de l'Hôtel-Dieu, s'est trouvée capable dans la suite, de pourvoir au soulagement des pauvres dans toutes sortes d'états.

Paris n'a pas été assez grand, pour borner la charité de ces Dames, aussi vaste que celle de Fabiole, pour laquelle selon le rapport de Saint Jérôme, La ville de Rome n'eut pas assez d'étendue, et dont l'ardeur la porta au delà des Iles et des Mers (Lettre 30). Elles se sont chargées de toutes les Provinces du Royaume, elles \*ont passé les mers, elles ont entretenu des Missions dans les pays infidèles, et elles ont répandu leurs bienfaits jusqu'aux extrémités du monde.

On ne peut mieux expliquer l'importance et l'utilité de ces assemblées que par les paroles de Mademoiselle Le Gras qu'elle a laissées dans un écrit de sa main. Il est très évident que en ce siècle, la divine Providence s'est [62] voulu servir de notre sexe pour faire paraître que c'était elle seule qui voulait secourir les peuples affligés et donner de puissants aides pour le salut. Personne n'ignore que Dieu s'est servi pour cet emploi, de l'établissement de la Mission par la conduite de Monsieur Vincent, et que ce bien s'est si fort étendu par cette voie, que cela fait connaître la nécessité de la continuation, par le moyen de la communication des besoins, et ce dans les assemblées des Dames auxquelles il semble toujours que l'esprit de Dieu préside.

Le pouvoir donné par le Saint-Père à la dite Mission, d'établir la Confrérie de la Charité, est comme la semence de ce fruit qu'elle a produit et produit tous les jours, non seulement en la France, mais l'on peut dire presque par toute la terre habitable. N'a-ce pas été par cette lumière que Mesdames de la Compagnie ont reconnu les besoins des pauvres et que Dieu leur a fait la grâce de les secourir si charitablement et magnifiquement, que Paris a été l'admiration et l'exemple de tout le [63] royaume. Les moyens dont ces charitables Dames se sont servies pour l'ordre des distributions, n'a-ce pas été leurs saintes assemblées auxquelles présidait Monsieur Vincent, chef de la Mission, fournissant comme tout le monde sait, de fidèles et charitables sujets pour reconnaître les véritables besoins, et les fournir prudemment; ce qui a servi non seulement pour le temporel, mais aussi pour le spirituel, dont Dieu est honoré dans le Ciel présentement peut-être par un nombre d'âmes innombrable, qui jouissent de sa présence

Ces vérités bien reconnues, ne paraît-il pas nécessaire que la Compagnie des Dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu, continue ses fonctions, puisque dès la naissance spirituelle de ce noble corps, il a été remarqué en la visite seule des malades de ce saint lieu, tant de bien, tant pour le lieu même, que pour les âmes qui y ont trouvé les moyens de leur salut; les uns une heureuse mort par la disposition des confessions générales, les autres [64] après les y avoir faites, en sont sortis avec des conversions admirables, et les Dames mêmes sont entrées dans la voie de sanctification qui est une charité parfaite, comme celle qu'elles y ont exercée souvent au péril de leur vie, et dames de très grande condition, comme princesses et duchesses que l'on a vues des heures entières assises à la tête des malades, pour les instruire des choses nécessaires à leur salut, et à les aider à se tirer des dangers auxquels ils étaient.

*Si tout ce que les dames proposées pour ce saint exercice, nommées les quatorze, chacune à leur rang a été recueilli, l'on verra plus clairement la vérité de ce qui est ici rapporté .<sup>11</sup>*



## Chapitre 2

*Les Filles de la Charité employées au service des pauvres malades.*

En même temps qu'une assemblée générale de Dames de tous les différents [65] quartiers de Paris s'appliquait à ces œuvres de piété dans l'Hôtel-Dieu, il se formait dans plusieurs paroisses, des Confréries particulières de charité pour assister les pauvres artisans malades dans leurs maisons, et pour leur épargner la honte et les incommodités inséparables de Hôpital.

La paroisse de Saint Laurent à qui Monsieur de Lestoc, Docteur de Paris son pasteur avait attiré la source de ces institutions saintes par l'établissement de Monsieur Vincent et de sa Congrégation dans la maison de Saint Lazare, qu'il avait ménagé en l'année mille six cent trente deux, voulut prendre part à un bien dont elle avait plus besoin que les autres, étant toujours remplie d'un plus grand nombre de pauvres, qui viennent chercher leur retraite dans les faubourgs et les extrémités des villes, qui composent son étendue. Elle trouva dans la personne de Monsieur Vincent non seulement les sentiments d'un Fondateur pour ses [66] ouvrages, mais le zèle et la tendresse d'un paroissien qui s'intéressa dans tous ses besoins, et qui outre les aumônes qu'il lui procura pour commencer le fonds de sa charité, y contribua libéralement de ses biens, et lui continua ses soins et ses assistances pendant sa vie.

Ce fut dans ce temps, que ce père des pauvres, secondé du zèle de Mademoiselle Le Gras, mit la dernière perfection à ces Confréries qu'il avait instituées. Ces sociétés saint étaient composées des Dames des paroisses et gouvernées sous la conduite des Pasteurs par trois Officières choisies d'entr'elles, par une Supérieure qui recevait les malades, par une Trésorière qui avait les aumônes en dépôt, et par une Garde-meuble qui avait soin du linge et des autres meubles nécessaires. Le dessein de cette institution était de fournir aux pauvres de chaque Paroisse toute sorte de secours dans leurs maladies. Mais la plus grande partie de ces Dames n'étant pas en état de les servir par [67] leurs mains, il fallait avoir des personnes qui y fussent également propres et affectionnées. Et une occasion si favorable ne se trouva que lors que le ciel fit naître une compagnie de filles qui s'engagèrent par leur profession à ce service charitable, et qui y furent élevées sous une discipline sage et régulière. Depuis

---

<sup>11</sup> Ecrits spirituels page 781



cet établissement Paris, et toute la France ont vu avec édification des Vierges consacrées à JÉSUS CHRIST, visiter tous les jours ce divin Epoux dans la personne de ses membres, et leur porter de maison en maison les provisions et les remèdes nécessaires pour leur soulagement.

C'est dans cette vue que cette fondatrice a instruit ses filles de rendre ces offices de charité ; et pour leur en faire connaître l'usage, et leur en découvrir le mérite et le prix, elle leur déclara un jour dans une conférence, qu'*ayant appris dans quelque lecture, que JÉSUS CHRIST nous avait enseigné la charité, pour suppléer à l'impuissance où [68] nous sommes de rendre à sa personne aucun service, et que le prochain nous était subrogé en sa place, elle avait conçu le désir de l'honorer le plus qu'elle pourrait dans la personne des pauvres.*<sup>12</sup> Elle leur faisait faire souvent ces réflexions, les exhortant de *ne point perdre Dieu de vue dans leurs exercices, et leur disant que c'était peu de chose de porter des marmites par les rues, et de faire tout autre travail qui regarde le corps, si elles ne se proposaient le fils de Dieu pour l'objet de leur ministère. Si nous nous éloignons tant soit peu, disait-elle, de la pensée que ce sont ses membres, infailliblement ce nous sera un sujet de diminuer l'amour, la douceur et les autres dispositions que nous devons conserver pour ces chers maîtres; et cette pensée au contraire fera que nous n'aurons nulle peine à les servir, à leur porter respect, à nous rendre soigneuses à leurs besoins, et ne nous en plaindre jamais*<sup>13</sup>. Une fille qu'elle avait envoyée à la campagne lui ayant écrit que ce qui lui [69] servait beaucoup en y cherchant les malades, était de se bien persuader qu'elle allait trouver la personne du fils de Dieu, elle lui fit cette réponse, *Ah, ma chère Sœur, qu'il est vrai qu'une âme qui cherche Dieu de la sorte, a de consolation ! c'est un avant-goût du Paradis.*<sup>14</sup>

Mais ce ne serait qu'une charité imparfaite si lorsque cette Supérieure instruit ses Filles de chercher Dieu dans l'assistance qu'elles rendent aux pauvres pour les infirmités du corps, elle ne leur enseignait de les conduire eux-mêmes à Dieu par les secours spirituels des consolations et des avertissements salutaires : elle savait que le fils de Dieu lorsqu'il donna à ses disciples le pouvoir de guérir toute sorte de maux, leur commanda d'*annoncer* en temps aux malades *le Royaume de Dieu* (Luc 10, 9). C'est pourquoi elle a recommandé particulièrement à ses filles les secours spirituels des pauvres comme la fin principale de leurs emplois. [70]

Je pourrais rapporter ici plusieurs avis qu'elle leur a donnés pour bien faire cette action de charité ; mais je n'ai rien trouvé dans ses écrits de plus capable de leur en apprendre la manière dans le détail, que celle qu'elle se proposa un jour pour elle-même dans une méditation qu'elle fit sur ce sujet.

*Me mettant en la présence de Dieu pour faire l'oraison sur la visite et le service de nos maîtres les pauvres malades, il m'est venu en l'esprit que nous avons grand intérêt*

---

<sup>12</sup> Texte reprenant le 2<sup>ème</sup> paragraphe Écrits p. 809 et une phrase du 3<sup>ème</sup> paragraphe p. 810

<sup>13</sup> Texte non retrouvé, peut-être extrait de conférences de Vincent de Paul.

<sup>14</sup> texte non retrouvé



*de bien savoir ce que Dieu veut que nous y fassions, afin qu'il soit éternellement glorifié de ses créatures.*

*Je me suis proposé si j'étais si heureuse que de les visiter, de leur faire entendre que pour faire bon usage de leur maladie, ils la doivent souffrir comme venant de la main paternelle de notre bon Dieu, qui ne fait rien que pour notre mieux. Que pour faire que tout ce que nous souffrons lui soit agréable, il lui faut offrir toutes nos douleurs avec celles de son fils, lui [71] représentant les mêmes souffrances de son fils, comme nôtres par son amour. Que ce serait chose agréable à Dieu, de dire souvent de cœur, ainsi que Notre Seigneur disait au jardin, que sa sainte volonté soit faite. Qu'ils se doivent disposer à recevoir la grâce de Dieu par les Sacrements pour apaiser son ire, qu'ils ont attirée par leurs péchés, et pour assurer leur salut dans l'incertitude de la mort. S'il y a quelque apparence que leur maladie soit mortelle, j'ai pensé de leur faire faire des actes d'espérance, leur donnant le plus de connaissance de la miséricorde de Dieu que je pourrais ; essayant d'en trouver en eux des sujets, comme : des dangers de mort, dont Dieu les a préservés, lors peut-être qu'ils étaient en péché mortel; Qu'après avoir reçu des grâces en leur vie, ils doivent espérer de Dieu une grande miséricorde après leur mort, mais qu'il s'y faut disposer par un vrai regret d'avoir offensé Dieu. Je voudrais aussi leur pouvoir [72] donner quelque connaissance, de la grandeur, de la beauté, et de la charité de Dieu ; de la joie de le posséder éternellement ; de la gloire des âmes bienheureuses. Que pourvu que notre âme parte de ce monde dans la grâce et l'amour de Dieu, nous sommes assurée de jouir de toute cette gloire. Que tous les moments de leur vie qu'ils ont été sur la terre en la grâce de Dieu, et tous ceux de la maladie précédente, leur serviront à cela par les mérites de JÉSUS CHRIST.*

*S'ils reviennent en convalescence, j'ai pensé que je les devais avertir de remercier Dieu de la santé qu'il leur donne, leur représentant que c'est pour quelque bon sujet qu'il les laisse au monde, et qu'il ne les a pas appelés. Qu'ils doivent croire que le principal dessein de Dieu est de leur donner encore du temps pour penser à leur salut, et non pas pour vivre, comme si nous n'étions créés que pour vivre un temps sur la terre. Et puisque la vie de l'âme dure éternellement, qu'il faut [73] bien nous servir de tous les moyens que Dieu nous donne pour la rendre bienheureuse. Qu'il faut faire résolution d'aimer Dieu par dessus toutes choses, et de ne l'offenser jamais mortellement. Qu'un des plus forts moyens que nous ayons pour nous tenir en sa grâce, est la fréquentation des Sacrements, et qu'il ne se faut pas croire, quand il se présente des difficultés qui en éloignent.*

*Il faut essayer que mon cœur produise pour moi les mêmes affections que je désire donner, parlant avec amour et non par manière d'acquit. <sup>15</sup>*

*Voilà les sentiments que l'esprit de Dieu inspirait à cette âme charitable dans ses méditations, pour les communiquer aux pauvres malades. Et cet exemple qui fait voir à ces Filles la conduite de leur Mère, leur donne l'idée et l'ouverture de la manière avec laquelle elles doivent exhorter les malades dans leurs visites.*

---

<sup>15</sup> Texte non publié



[74]

### Chapitre 3

*Mademoiselle Le Gras va demeurer à la Chapelle. Elle y reçoit les Dames en retraite. Son amour pour l'oraison.*

Le nombre des Filles qui entraient dans la compagnie s'augmentant tous les jours, il fallait chercher une maison qui eût plus d'étendue pour les loger, et Mademoiselle Le Gras ne trouva pas pour lors de lieu plus commode, que celui de la Chapelle près de Paris, non seulement pour avoir l'avantage de s'approcher de Monsieur Vincent, mais pour y élever sa communauté naissante dans un esprit de servante des pauvres, et pour la former dans la vie pauvre, humble, simple, et laborieuse de la campagne, sur laquelle elle réglait leur nourriture, leurs habits et leurs emplois. Elle y alla loger au mois de mai de l'année mille six cent trente six, et parce qu'elle ne pouvait être dans un [75] lieu sans y agir, et sans y faire du bien comme les Anges bienheureux, d'abord qu'elle y fut établie, elle s'appliqua à faire le Catéchisme aux femmes et aux filles les Dimanches et les Fêtes, et fit instruire dans sa maison les petites filles, qui étaient auparavant sous la conduite d'un Maître ; mais les retirant de sa main, elle lui donna de quoi le dédommager, gardant toujours la justice, lorsqu'elle pratiquait la charité.

Ce fut là qu'elle commença d'exercer la vertu d'hospitalité si recommandée par Saint Paul, et si honorée dans la personne d'Abraham, qui recevant charitablement les hommes, mérita de recevoir Dieu-même. Un grand nombre de filles de la frontière de Picardie ayant été contraintes d'abandonner leurs maisons par la crainte des ennemis qui étaient entrés dans cette Province et qui avaient assiégé la ville de Corbie, trouvèrent dans sa maison l'asile de leur vie et de leur pudeur. Et pour faire l'hospitalité dans toute sa perfection [76] elle ne leur donna pas seulement le logement et la nourriture du corps, mais elle y ajouta l'aumône spirituelle par une Mission qu'elle leur procura, et elle leur fit distribuer la parole sainte, qui selon l'expression de Saint Grégoire de Naziance, est le pain des Anges, dont les âmes qui ont faim de Dieu, sont nourries et rassasiées.

C'est une aumône nécessaire pour les riches du monde aussi bien que pour les pauvres : si ceux-ci ont besoin des biens de la terre pour vivre de la vie humaine et naturelle, ceux-là ont besoin des biens du Ciel pour vivre d'une vie surnaturelle et divine. Les uns et les autres sont dans l'indigence et la nécessité, et l'écriture nous apprend que l'âme aussi bien que le corps étant pauvre et mendiant, il faut exercer envers elle une œuvre de piété et de miséricorde, en tâchant de la rendre agréable à Dieu.

Un des plus grands et des plus souverains remèdes pour soulager l'âme [77] dans ses besoins, c'est la retraite spirituelle. C'est un état dans lequel, comme saint Augustin nous l'apprend, lorsque l'on veut méditer sur les vérités et les biens célestes, et se disposer, à l'exemple du Prophète Roi, Pour en recevoir l'intelligence et les lumières, il faut se séparer de la multitude, et de l'embarras des choses temporelles et périssables qui multiplie et divise le cœur, pour s'attacher à l'unité et à l'éternité. (cf. Ps.4 ) Et pour me servir des paroles de Monsieur Vincent ; *La retraite, dit ce grand homme, est un dégagement de toutes affaires et occupations du monde, pour s'appliquer sérieusement à bien connaître son intérieur, à bien examiner l'état de sa conscience, à méditer, contempler, prier, et préparer ainsi son âme, pour se purifier de tous ses péchés, et de toutes ses mauvaises affections et habitudes, pour se remplir du désir des vertus, pour chercher et connaître la volonté de Dieu, et l'ayant connue, s'y soumettre, s'y conformer, s'y unir, et ainsi tendre, avancer, et enfin arriver à sa [78] propre perfection* <sup>16</sup>. Ce serviteur de Dieu persuadé de la nécessité de ces retraites, et zélé pour la conversion et salut des âmes, voulant y attirer les hommes qui vivent dans le commerce du monde, leur a ouvert ses maisons pour les recevoir, leur a offert sa compagnie pour les servir, et leur a réglé des exercices pour les diriger

Mademoiselle Le Gras a suppléé pour les personnes de son sexe, ce qu'il ne pouvait pas faire par lui-même ; et elle commença de leur préparer des lieux de retraite pendant qu'elle demeurait à la Chapelle, ce qui a été continué toujours depuis dans sa communauté. La grâce qui lui inspira ce dessein, lui donna le succès le plus avantageux qu'elle pouvait souhaiter. Il y eut plusieurs Dames, et même de la plus haute condition , qui étant attirées par son zèle, sortirent de Paris, et se privèrent de la conversation du monde, pour passer quelques jours dans un village, et pour s'y entretenir avec Dieu : elles quittèrent les douceurs [79] et la délicatesse de la vie, pour penser à leur salut dans un lieu de mortification et de pénitence : et sans avoir égard au rang et à la qualité qui les élevait au dessus des autres, elles vinrent dans une maison de servantes des pauvres se soumettre avec elles à la discipline d'une Supérieure, pour apprendre à mépriser les richesses et les grandeurs par ses instructions et ses exemples.

Pour conduire les Dames dans ces retraites, et pour les former dans ces exercices de piété, elle se servait des lumières et des règles qu'elle recevait de Monsieur Vincent ; et elle les accompagnait d'une grande intelligence qu'elle avait dans la vie spirituelle, dans laquelle elle s'était perfectionnée par une longue expérience. Elle avait toujours eu un amour et une avidité extraordinaire pour l'oraison, selon le témoignage de Monsieur l'Évêque de Belley, et comme elle avait l'esprit élevé, le jugement solide, et formé par l'étude de la Philosophie, et par une grande [80] lecture, le cœur tendre et pénétré de Dieu ; elle la faisait d'une manière forte, sublime, et affective, et ces dispositions de son âme se reconnaissent sensiblement dans les méditations qu'elle a laissées par écrit.

---

<sup>16</sup> Coste XIII. 143

Elle ne manquait jamais de s'y appliquer tous les jours exactement, quelque occupation qu'elle pût avoir. Elle la redoublait même tous les Vendredis et tout le Carême : et dans ces jours elle s'enfermait depuis deux heures après midi jusque à trois pour s'attacher particulièrement à méditer sur la mort du fils de Dieu : et elle finissait son oraison par cette réflexion que l'Apôtre ordonne à tous les chrétiens, et que l'Église ne peut faire dans ses offices qu'avec des transports d'étonnement, *JESUS CHRIST s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix !* Et elle s'adressait ensuite à la croix avec ces paroles, *O crux ave, spes unica.*

Elle ne se contentait pas de ces exercices ordinaires. Elle prenait plusieurs fois dans l'années trois ou [81] quatre jours pour se mettre en retraite, et elle la faisait toujours régulièrement pendant dix jours depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte pour honorer l'exemple de la Vierge sainte et de l'Église naissante, qui pendant ces jours mystérieux furent en oraison dans le Cénacle pour se préparer à la venue du Saint Esprit. Elle choisissait encore ce temps par un motif de dévotion qu'elle avait pour la fête de la Pentecôte, et qu'elle a marquée dans ses écrits. *J'ai, dit-elle, une affection toute particulière pour cette grande fête de la Pentecôte et son attente m'est très chère ; Il y a quelque temps que j'eus une grande consolation apprenant d'un prédicateur que ce fut en ce jour là que Dieu donna sa loi écrite à Moïse et que, en la loi de grâce, il avait donné en ce même jour à son Église la loi de son amour qui portait puissance de l'effectuer. Et parce que en ce même jour, il a plu à Dieu mettre en mon cœur une loi qui n'en est jamais sortie, je souhaiterais volontiers s'il m'était permis [82] que, en ce même jour, sa bonté fit entendre les moyens d'observer cette loi, selon sa sainte parole.*<sup>17</sup>

La grande habitude qu'elle avait à l'oraison et à la retraite, faisait paraître dans toutes ses actions tant d'application à Dieu, qu'elle était toujours recueillie dans la diversité et la multitude des occupations : tant d'attention dans ses prières, qu'elle était fixe et immobile en présence des autels : tant de tendresse et d'amour dans la communion, qu'on l'a vue souvent en sortir les larmes aux yeux, et que la petite nappe dont elle se servait en cette action sainte en était toute remplie : tant d'union et de conformité à la volonté de Dieu dans ses peines et ses maladies, qu'elle avait l'esprit content et tranquille, et qu'elle ne se plaignait jamais : tant de ferveur dans ses conférences et ses entretiens, qu'elle s'expliquait d'une manière touchante et affective comme par des élans et des transports.

Cette Supérieure si éclairée et si spirituelle prit un grand soin de former [83] ses filles dans l'esprit de l'oraison : et elle leur en a recommandé l'usage comme un moyen absolument nécessaire pour se maintenir dans leur vocation. Quelle apparence que ces filles écartées dans les paroisses des villes et de la campagne, éloignées de la direction des Supérieurs, séparées de la communauté, abandonnées à leur propre conduite, obligées de vivre avec le monde, distraites par la nécessité de leurs emplois, appliquées tous les jours de la vie à des

---

<sup>17</sup> Coste III. 310 ou Écrits 308

actions pénibles et basses aux yeux des hommes, se pussent soutenir, sans s'attacher à Dieu et sans se fortifier continuellement par la méditation de ses vérités.

Saint Augustin a jugé l'oraison si nécessaire pour tous ceux qui sont dans les emplois, qu'il leur a donné cet excellent avis dans la Cité de Dieu.

*On ne doit point vivre tellement dans le repos, qu'on ne pense en même temps à servir son prochain, ni aussi s'abandonner tellement à l'action, qu'on [84] perde le soin de se nourrir de la parole de Dieu. L'amour de la vérité fait chercher un saint repos : mais l'obligation de la charité fait recevoir un juste emploi. Si on nous en charge, nous le devons porter comme un fardeau que la charité nous impose ; et alors même nous ne devons pas nous priver de cette douceur qui se goûte dans la méditation de la vérité de Dieu, de peur que n'étant plus soutenus par ce plaisir céleste, nous succombions sous le poids de nos travaux.*

Ces deux maximes ont été les règles de la conduite de Mademoiselle Le Gras, et elles ont fait tout l'emploi de sa vie. L'amour de la vérité, l'a détachée des créatures pour s'unir à Dieu dans l'oraison et les retraites spirituelles : et l'obligation de la charité lui a fait embrasser toutes les occasions qui se sont présentées pour le soulagement du prochain dans sa misère.

.....

[85]

## Chapitre 4

*Monsieur Vincent lui commet le soin des Enfants trouvés, et des Galériens. Elle va établir ses filles dans l'hôpital d'Angers.*

Dieu fit naître à Mademoiselle Le Gras en l'année 1638 une occasion des plus pressantes et des plus dignes de la piété chrétienne dans la personne des Enfants trouvés. Ces innocents malheureux qui étaient des productions de l'iniquité, en devenaient ensuite les victimes par une exposition cruelle qui les abandonnait à toute sorte de périls, et souvent même à la perte de leur salut par la privation du baptême. Quoi qu'on y eût pourvu dans Paris depuis quelques années, et que l'on eût gagé une femme et établi une Couche au Port Saint Landry pour les recevoir, néanmoins comme il n'y avait du fonds que pour entretenir [86] deux nourrices, il en mourait beaucoup de faim et de misère dans le grand nombre qu'on y apportait ; et cette gouvernante pour s'en décharger, en donnait à tous ceux qui en venaient demander : d'où il arrivait souvent qu'on les faisait servir à des usages criminels ou préjudiciables à leur vie.

Monsieur Vincent ayant eu connaissance de cette extrémité par Mademoiselle Le Gras, se sentit pressé par sa charité d'y chercher quelque remède : et il eut recours à l'assemblée des Dames, comme à un moyen efficace pour l'exécution de ce dessein. Sitôt qu'il leur en fit l'ouverture et la proposition, il trouva dans leurs esprits une parfaite correspondance à son zèle ; et elles résolurent avec lui qu'elles commenceraient de prendre douze enfants pour les faire nourrir, et que dans la multitude dont elles ne pouvaient encore se charger entièrement, on les tirerait au sort. Qu'elles augmenteraient ce nombre de temps en temps à mesure qu'elles en [87] auraient le pouvoir ; ne se dispensant de les prendre tous, que par la seule impuissance, et avec une sensible douleur.

Elles louèrent dans le faubourg Saint Victor une maison plus grande pour les loger : et ce père des orphelins leur voulant faire trouver des entrailles de mère dans la charité, qui leur manquaient dans la nature, les mit entre les mains de Mademoiselle Le Gras et de ses filles, et les leur recommanda comme des gages qui étaient chers au fils de Dieu, leur représentant qu'il *avait aimé les enfants, qu'il avait promis son royaume à ceux qui leur seraient semblables, et qu'il avait dit que leurs bons Anges voyent toujours la face de Dieu son père dans le Ciel.*<sup>18</sup>

Une autre occasion se rencontra en l'année suivante mil six cent trente neuf, de la qualité de celles dont parle Saint Paul dans son épître aux Hébreux, *Souvenez-vous de ceux qui sont dans les chaînes comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec [88] eux, et de ceux qui sont affligés comme étant vous mêmes dans un corps qui est sujet à la douleur et à la mort.* (Heb. 13, 3). Monsieur Vincent se souvenant qu'il avait été autrefois esclave sur mer, et mené en Barbarie, et ressentant par sa propre existence la misère des pauvres Forçats des galères, leur avait obtenu du feu Roi Louis XIII, en l'année mille six cent trente deux, un lieu de retraite dans la tour qui est proche de la Porte de Saint Bernard, où il leur procurait toute sorte de secours.

Mademoiselle Le Gras étant pour lors Supérieure de la Charité de Saint Nicolas du Chardonnet, voulut avoir part au mérite d'un si bon œuvre, et commença d'y contribuer de ses biens et de tous les offices charitables qui furent en son pouvoir. Mais elle n'eut l'occasion de satisfaire pleinement son zèle, qu'en l'année mille six cent trente neuf, en laquelle, sur la prière de Mademoiselle Cornuel, dont le père avait légué par testament une somme considérable pour être employée [89] au soulagement de ces misérables, elle donna de ses filles pour les servir dans leurs nécessités.

Le grand bien qu'elle faisait par le ministère de sa compagnie ne put pas se renfermer dans Paris. Elle fut obligée de le communiquer au dehors sur les instances qui lui en furent faites de plusieurs endroits différents. Et la ville d'Angers lui ayant demandé des filles pour le service des pauvres de son hôpital en cette année mille six cent trente neuf, elle se donna la peine d'y aller

---

<sup>18</sup> d'après Coste IX. 129 ou Conférence page 86



au mois de Décembre, nonobstant ses infirmités et la rigueur de la saison, pour y faire cet établissement. Elle souffrit tant d'incommodité dans son voyage, qu'elle tomba malade incontinent après qu'elle fut arrivée. Monsieur l'Abbé de Vaux grand Vicaire d'Angers qui l'avait reçue dans sa maison, lui rendit dans cet état tout sorte d'assistance et de service : et la nouvelle de sa maladie étant venue à Monsieur Vincent, il lui écrivit cette lettre pour sa consolation, le trente [90] un du même mois.

*Vous voilà malade, Mademoiselle, par l'ordre de la providence de Dieu. Son saint nom soit béni ! J'espère de sa bonté qu'elle se glorifiera encore en cette maladie, comme elle a fait en toutes les autres. Et c'est ce que je lui fais demander incessamment, et céans et ailleurs, où je me trouve. Oh ! que je voudrais que Notre-Seigneur vous fit voir de quel cœur chacun le fait et la tendresse des officières de la Charité de l'Hôtel-Dieu pour cela,* <sup>19</sup>

Lorsqu'elle fut revenue en convalescence au mois de janvier de l'année suivante mille six cent quarante, elle fit l'établissement de ses filles dans cet hôpital en la manière qu'il lui prescrivit par une lettre du dix sept de ce mois, et ayant assemblé les Dames pour leur proposer l'exercice de la charité qui se faisait à l'hôtel Dieu de Paris, elle les engagea de l'entreprendre pour cet hôpital, et leur donna les mémoires et les règlements qu'elles y devaient observer. [91]

La consolation la plus sensible qu'elle reçut pour lors, fut de ce que Monsieur Vincent lui manda par cette même lettre du dix sept janvier touchant la charité des enfants trouvés. *Oh ! que votre présence est nécessaire ici, non seulement pour vos filles, qui se portent assez bien, mais aussi pour les affaires générales de la Charité ! L'assemblée générale des dames de l'Hôtel-Dieu se fit jeudi passé. Madame la princesse et Madame la duchesse d'Aiguillon l'honorèrent de leur présence. Jamais je n'ai vu la compagnie si grande, ni tant de modestie ensemble. L'on y résolut de prendre tous les enfants trouvés. Vous pouvez penser, Mademoiselle, que vous n'y fûtes pas oubliée.* <sup>20</sup> [92]

.....

## Chapitre 5

*Les filles de la charité servent les pauvres dans les maladies contagieuses. La Lorraine assistée pendant la guerre par Monsieur Vincent. Mademoiselle Le gras donne retraite à des filles réfugiées de cette Province.*

---

<sup>19</sup> Coste I.611 ou Doc. 256

<sup>20</sup> Coste II.6 ou Doc.259

Quelque temps après qu'elle fut de retour à Paris, la charité des filles qu'elle avait laissées dans l'hôpital d'Angers, fut éprouvée par la peste, dont Dieu affligea cette ville ; elles firent voir dans cette occasion que dans la profession qu'elles faisaient de cette vertu, elles n'avaient point de réserve ni de bornes : et qu'ayant quitté pour elle leurs parents et leurs biens, et lui ayant consacré leur liberté et leurs actions, elles étaient toujours prêtes de lui sacrifier leur vie ; n'ayant point plus de passion que de pouvoir être ses martyres, et d'acquérir cette qualité [93] glorieuse, dont l'Église a honoré dans les premiers siècles les fidèles d'Alexandrie, qui moururent au service des pestiférés.

Mademoiselle Le Gras ayant appris cette généreuse résolution de ses filles, leur en témoigna sa joie, et leur donna quelques avis par cette lettre qu'elle écrivit à une d'entr'elles.

*Ma chère Sœur, ces morts subites sont des avertissements pour nous tenir prêtes quand il plaira à Dieu nous appeler, et nous servir de précaution avant que de voir les malades. Vous me donnez une grande consolation de ne les vouloir pas abandonner et que vos messieurs et dames soient dans ce même sentiment. Je crois que vous ne manquerez pas d'avoir dévotion à Saint-Roch, pour obtenir de Dieu les forces nécessaires pour porter l'appréhension de ce mal et tout ce qui en peut arriver avec soumission à son bon plaisir et ainsi nous ne devons rien craindre.*<sup>21</sup> Elle leur manda par cette lettre qu'il y avait aussi un mal contagieux dans Paris, dont il mourait [94] quantité de personnes subitement et ses filles qui étaient partout animées d'un même esprit, y exposaient leur vie, et en beaucoup d'autres lieux, pour l'assistance des malades.

Il arriva en ce même temps une désolation effroyable dans la Lorraine par le malheur de la guerre, et par les autres fléaux qui en sont les suites inséparables. La famine y fut si grande qu'il n'y demeura pour nourriture que la racine des herbes, et la chair des animaux, et qu'elle se trouva réduite à l'extrémité de la ville de Samarie dans laquelle selon le rapport de l'Écriture (cf. 4 Rois 6, 28) les mères furent contraintes de manger leurs enfants. Monsieur Vincent fut pour lors à cette Province comme un Élisée pour la secourir dans un état si déplorable. Mais les moyens qu'il y employa furent bien différents de ceux dont se servit le Prophète. Ce ne fut que par la force que Élisée pourvut à la misère de Samarie. Il usa du pouvoir que Dieu lui avait mis entre les mains pour jeter la terreur [95] dans l'armée du Roi de Syrie qui l'assiégeait, et pour l'obliger en prenant la fuite d'abandonner à cette ville toutes ses munitions et son bagage. Mais ce fut par la voie de la douceur et de l'amour que Monsieur Vincent entreprit le soulagement de la Lorraine ; il eut recours à la compagnie des Dames ; il répandit la charité dans leurs cœurs par l'ardeur de son zèle, et par la puissance de ses paroles ; et il trouva par ce moyen des fonds assez grands dans leurs quêtes et dans leurs aumônes, pour envoyer dans cette Province des secours abondants pendant plusieurs années : et pour donner

---

<sup>21</sup> Ecrits spirituels 545 (extrait)



retraite à Paris à plusieurs de ses habitants de toutes sortes de conditions, qui vinrent s'y réfugier, et se jeter dans ses bras.

Les Missionnaires qu'il envoyait pour dispenser les aumônes avec plus de connaissance et de fidélité, lui ayant donné avis, que l'extrémité de la misère qui affligeait cette Province, exposait des filles au péril de se perdre ; il en fit venir plusieurs à [96] Paris pour mettre leur salut et leur honneur en assurance, et il les mit entre les mains de Mademoiselle Le Gras. Cette Supérieure charitable les reçut dans sa maison avec une tendresse de mère, et elle prit ensuite un soin particulier de pourvoir à leur établissement ; elle en plaça quelques unes dans des conditions honnêtes ; elle mit les autres en état de gagner leur vie ; et il y en eut même qui profitèrent tellement sous sa conduite, qu'elles se trouvèrent dignes d'entre dans sa compagnie.

*Fin du second livre.*

\*\*\*\*\*

## LIVRE TROISIEME

### Chapitre 1

*Mademoiselle Le Gras établit sa demeure près de la maison de Saint Lazare. Elle fait un voyage à Nantes, où on lui demande des filles pour l'Hôpital.*

Comme les emplois de charité se multipliaient tous les jours et augmentaient la nécessité d'un commerce plus fréquent avec toutes les personnes qui y prenaient part ; Mademoiselle Le Gras résolut avec l'avis de Monsieur Vincent, de quitter la Chapelle, à cause qu'elle était trop éloignée, et de venir loger avec sa communauté au faubourg de Saint Lazare. Elle y loua d'abord une maison en l'année mille [98] six cent quarante-un, et elle l'acheta quelques temps après, avec l'assistance considérable qu'elle reçut de Madame la Présidente Goussault. On peut dire que c'est dans ce lieu, où elle a bâti une demeure et un sanctuaire pour la charité. Elle ne lui avait donné jusqu'alors que des retraites passagères et sujettes au changement, semblables au Tabernacle de Moïse qui n'avait point de stabilité et qui était transporté d'une place dans une autre : mais elle lui a établi dans cette maison un temple fixe et arrêté, comme celui qui fut bâti par Salomon dans la ville de Jérusalem. C'est là où des âmes pures et innocentes s'occupant incessamment à faire du bien, lui ont depuis offert tous les jours *le sacrifice de ces hosties*, par lesquelles selon la doctrine de l'Apôtre, *on se rend Dieu favorable* (Heb. 13, 16) Cette maison est devenue le refuge général de tous les pauvres, que sa réputation y a attirés de tous cotés : et comme le dépôt public de la plupart des aumônes de [99] Paris qui ont été mises entre les mains de cette Supérieure fidèle, pour leur être dispensées par ses ordres.

C'est là où dans les temps de misère et de maladie elle leur a fait distribuer la nourriture et les médicaments, s'appliquant elle-même à panser les blessés, et en donnant à ses filles l'instruction et l'exemple. Et s'il est arrivé quelquefois que le fonds des aumônes ait été épuisé, elle a pris sur la subsistance de sa communauté, où elle a dépouillé sa famille, pour ne les pas renvoyer sans secours. On vit un jour que deux personnes s'étant adressées à elle avec des chemises pourries sur le dos, elle les revêtit de celles de son fils, et elle pratiqua pour lors l'avis que saint Chrysostome donne aux familles Chrétiennes *de mettre JESUS CHRIST au nombre de leurs enfants et de leurs héritiers*. (Homol. 18 dans Lettre aux Romains)

Enfin cette Supérieure a établi dans cette maison un Séminaire, et une école sainte, où elle s'est attachée à former des filles dans l'exercice de la [100] charité, et où elle a eu soin d'en élever toujours, et d'en tenir de toutes prêtes, pour ne fournir à tous les besoins.

Depuis cet établissement, elle a vu accroître sa compagnie de plus en plus : et la Providence a augmenté le nombre de ses filles, en lui présentant en même temps de nouvelles occasions de les employer. Elle en a donné à toutes les prisons de Paris : elle les a répandues dans ses Paroisses et dans ses Hôpitaux : on lui en a demandé pour les Paroisses des maisons royales : elle en a envoyée dans les campagnes, et dans les villes des provinces, et mêmes jusque dans les royaumes étrangers.

La ville de Nantes en l'année mille six cent quarante six en voulut avoir pour son hôpital sur la réputation des grands services qu'elles rendaient dans l'hôpital d'Angers : et en ayant obtenu de Monsieur Vincent, il lui envoya Mademoiselle Le Gras avec huit de ses filles.

Voici le récit qu'elle a écrit elle-même [101] des particularités de son voyage, qui fait voir la conduite qu'elle y observa, et qui doit servir de règle et d'exemple à sa compagnie.

*Notre Très Honoré Père nous fit la charité nous donner une conférence en le sujet de ce voyage le lundi vingt troisième juillet, sur la fin de laquelle il nomma les Sœurs qui devaient venir. Le mercredi suivant, je fus prendre ses ordres pour le voyage ; et sur la juste crainte que j'avois de faire beaucoup de fautes, sa charité me commanda d'écrire nos conduites et rencontres durant le dit voyage. Me souvenant de ses saintes instructions et pratiques, je ne me suis formée autre vue et intention que celle de la très sainte volonté de Dieu et la pratique de nos règles.*

*Le jeudi vingt sixième nous nous mîmes dans le coche d'Orléans et Dieu nous fit la grâce de faire le voyage sans manquer aux observances. A l'abord des villages et villes, quelqu'une faisait souvenir de saluer les bons Anges avec désir qu'ils redoublassent les soins des âmes de ces lieux là, [102] pour leur aider à glorifier Dieu éternellement; et passant devant les églises nous faisons un acte d'adoration au Très Saint Sacrement, saluant aussi les saints patrons.*

*Arrivant au lieu du repas et des gîtes, quelque nombre des Sœurs allaient à l'Église rendre grâces à Dieu de son assistance, lui en demander la continuation, et sa bénédiction pour faire sa sainte volonté. S'il y avait un hôpital, ces mêmes sœurs l'allaient visiter, ou si non quelque autre malade du lieu ; et cela, au nom de toute la Compagnie, pour continuation d'offre de nos services et devoirs à Dieu, en la personne des pauvres.*

*Dans les occasions nous disions quelques mots, soit des principaux points de la foi nécessaires à savoir pour faire son salut, et quelques petits avertissements pour les mœurs, mais brièvement. Quand nous le pouvions, nous allions, le matin à l'église.*

*Nous eûmes l'honneur au Pont-de-Cé d'être chassées de l'hôtellerie où nous arrivâmes un jeudi fort tard, mais [103] au sortir de cette chère maison, nous trouvâmes une bonne Dame qui nous recueillit bénévolement.*

*Nous arrivâmes à Nantes le huitième Août, à deux ou trois heures après midi. Nous allâmes à l'église des Ursulines, qui était la plus proche, pour y adorer Dieu et nous donner tout de nouveau à lui pour exécuter sa sainte volonté.*

*Aussitôt plusieurs de ces dames nous vinrent trouver et nous menèrent à l'hôpital ; où sitôt que nous fûmes arrivées, Messieurs les pères et administrateurs nous donnèrent tout pouvoir. Mais quelque pouvoir qu'ils nous donnèrent, nous n'entreprîmes rien sans leur communiquer et tirer leur consentement.*

*Toutes les Dames de la ville prirent la peine de nous venir visiter, et même beaucoup de Dames de la campagne, et quantité de Supérieurs de religions réformées : plusieurs Couvents de religieuses obligèrent des Dames de nous y mener, désirant voir nos Sœurs et leur habit. [104]*

*Dès le lendemain, toutes nos Sœurs se mirent à travailler avec grand zèle et affection à nettoyer et ranger la salle des femmes ; et en peu de jours il s'y trouva tel changement que le monde prenait plaisir à y venir. Il y avait aux repas des pauvres telle affluence de monde que l'on ne pouvait presque approcher ni les tables ni les lits des malades.*

*Quelques Dames de la ville s'étant exercées à visiter les malades depuis plusieurs mois, et de leur porter des bouillons et autres choses ; nous leur proposâmes de les visiter d'une autre manière, et de se dispenser de venir le matin, qui leur pouvait être un temps incommode pour leur famille, comme aussi de porter des bouillons ; mais qu'elles feraient mieux d'y venir à deux heures après midi avec quelques confitures et autres choses, comme les Dames font à l'hôtel Dieu de Paris ; et elles résolurent de suivre notre avis.*

*Quelques après que l'acte de notre établissement fut signé, nous nous disposâmes à revenir. Toutes nos Sœurs nous témoignèrent demeurer avec grand [105] désir de bien faire, et nous en renouvelèrent leurs résolutions avant que je partisse, en sorte que j'en demeurai fort consolée. <sup>22</sup>*

.....

## Chapitre 2

*La Reine mère prend part à toutes les œuvres de charité. Mademoiselle Le Gras fait subsister les Enfants trouvés pendant la guerre.*

---

<sup>22</sup> Écrits 172 - 178 des extraits)

Pendant le voyage qu'elle fit à Nantes, elle reçut nouvelle de Monsieur Vincent par une lettre du 21 Août mil six cent quarante six, que notre grande Reine Anne d'Autriche demandait deux de ses filles pour servir les malades à Fontainebleau.

Il arriva dans ce même temps que cette charitable princesse entretenant à Calais pendant le siège de Dunkerque un hôpital pour les soldats malades et blessés; et deux filles de quatre qu'elle y avait envoyées étant mortes dans cet emploi ; elle manda à [106] Monsieur Vincent de lui en donner d'autres. Sitôt que la Communauté en eût connaissance, il en vint plusieurs avec une sainte émulation s'offrir à lui pour ce ministère, comme des victimes qui se dévouaient à la mort, dont il en choisit quatre, qu'il y envoya ; et recommandant leur voyage aux prêtres de sa compagnie, il leur en parla en ces termes. *De quatre filles qui étaient à Calais, il y en a deux décédées qui étaient des plus fortes et des plus robustes. Cependant les voilà qui ont succombé sous le faix. Imaginez-vous ce que c'est que quatre pauvres filles à l'entour de cinq ou six cents pauvres soldats blessés et malades. Voyez un peu la conduite et la bonté de Dieu, de s'être suscité en ce temps-ci une Compagnie de la sorte. En vérité, Messieurs, cela est touchant. Ne vous semble-t-il pas que c'est une action de grand mérite devant Dieu, que des filles s'en aillent avec tant de courage et de résolution parmi des soldats les soulager en leurs besoins, et [107] contribuer à les sauver. Qu'elles aillent s'exposer à de si grands travaux, et mêmes à de fâcheuses maladies, et enfin à la mort, pour ce gens qui se sont exposés au péril de la guerre pour le bien de l'Etat.*<sup>23</sup>

Ce n'a pas été seulement dans ces occasions que sa Majesté a fait l'honneur à Mademoiselle Le Gras d'employer sa compagnie. Elle s'en est servie pour tous les emplois de charité qui se sont présentés, et elle a bien voulu même s'intéresser dans tous ses desseins. Les grandes occupations de sa Régence ne l'ont pu empêcher d'entrer dans toutes les œuvres de piété, qui ont été entreprises par cette fondatrice. Elle les a appuyées de l'autorité souveraine qu'elle avait entre les mains : Elle a ouvert ses trésors et répandu ses libéralités pour y contribuer avec abondance, et elle n'a pas épargné jusqu'à ses pierreries dans les pressantes nécessités. Quelle misère n'a pas senti les effets de sa piété royale ? Elle a envoyé du [108] secours aux provinces ruinées par les guerres étrangères et civiles. Elle a assisté les pauvres honteux, les malades, et les incurables des paroisses de Paris. Et celle dont Dieu m'a confié la conduite, en doit rendre un témoignage public, et en conserver une éternelle reconnaissance ; ayant été assez heureuse pour être l'objet de ses soins et de ses bienfaits jusqu'au jour de sa mort.

Mais quoi que sa charité ait embrassé toutes sortes de besoins, elle s'est appliquée avec une tendresse particulière au secours des enfants, qui par l'indigence ou par la cruauté de leurs pères étaient réduits à une extrême nécessité. Sans faire de différence dans leur naissance et dans leur état, elle a été à tous comme une mère commune ; donnant aux familles pour la nourriture de

---

<sup>23</sup> Coste XII. 39 - 41

ceux qui étaient légitimes ; et contribuant à la subsistance de l'hôpital établi pour ceux qui étaient exposés, et lui procurant auprès du Roi des rentes sur son domaine. [109]

Charité digne d'une Reine très chrétienne, qui a inspiré au Roi son fils la piété de l'Empereur Constantin, dont on a conservé cette loi qu'il fit en faveur des enfants abandonnés de leurs pères, par laquelle il ordonna qu'on leur fournirait tout ce qu'il leur serait nécessaire, tant sur son domaine public et impérial, que sur son revenu particulier.

Charité digne d'une vénération semblable à celle de cet Empereur eut pour Hélène sa mère, dont l'histoire d'Eusèbe nous apprend qu'il eut pour elle tant d'estime et de respect, qu'après lui avoir permis d'user avec liberté de ses trésors pour en dispenser aux pauvres autant qu'elle souhaiterait, il fit graver son image sur sa monnaie, pour marquer avec des caractères immortels la gloire qu'elle avait acquise par ses libéralités.

L'exemple de cette auguste Reine anima puissamment la compagnie des Dames, et il les encouragea à continuer le soin et l'assistance des pauvres [110] enfants exposés, lors que leur nombre s'étant extraordinairement augmenté, elles étaient sur le point de les abandonner. Sa Majesté voyant qu'il n'y avait pas assez de lieu pour les loger tous dans la maison du faubourg Saint Victor, leur donna le château de Bicêtre en l'année 1647, et elle fit paraître en toutes occasions des témoignages de son zèle pour cet œuvre de charité.

Mais il arriva en l'année mille six cent quarante neuf, que les misères attirées par la guerre civile arrêtaient la plupart de ces grandes sources, qui fournissaient à son entretien ; et que tout le poids et la charge de la dépense tomba presque sur Mademoiselle Le Gras, et sur sa communauté. Il n'y eut point d'efforts qu'elle ne fit dans cette rencontre pour y pouvoir satisfaire. Elle suivit le conseil que l'Apôtre donne aux chrétiens de travailler de leurs mains à quelque ouvrage bon et utile, pour avoir de quoi secourir ceux qui sont dans l'indigence (Ep. 4, 28) ; elle emprunta de l'argent [111] qu'elle mit entre les mains de ses filles, pour faire du pain et autres provisions, qui étaient propres à débiter dans ce temps, afin que le profit et le gain qu'elles en pourraient tirer, pût servir à faire subsister cet hôpital. Le zèle de ses filles alla encore plus avant. Elles prirent même jusque sur leur nécessaire pour en augmenter le fonds ; et elles se contentèrent de prendre pour elles une fois le jour seulement, un peu de nourriture la plus grossière. Cette Supérieure qui les animait par son exemple, voyant un jour ces pauvres enfants dans une nécessité extrême, donna tout l'argent de sa maison, à la réserve de deux pistoles, pour leur avoir du blé, quoiqu'elle ne se vit en état de rien recevoir d'un mois. Et sans consulter les règles de la prudence humaine, ni même les lois de la nature, elle ne suivit que les mouvements de son zèle, et de la confiance qu'elle avait en la Providence de Dieu.



### Chapitre 3

*Assistances rendues aux pauvres pendant les guerres étrangères et civiles par Mademoiselle Le Gras et sa compagne. Heureuse mort d'une fille de la charité.*

Des âmes qui étaient dans une disposition si parfaite, et qui portaient la charité à un si haut degré, ne se pouvaient pas prescrire des bornes dans son exercice : il ne leur fallait que des objets pour occuper leur zèle dans toute son étendue ; il ne suffisait pas pour le remplir, de lui présenter un certain nombre de paroisses et d'hôpitaux, et il avait assez de force pour leur faire entreprendre d'assister des provinces entières dans les misères les plus grandes et les plus générales.

On ne peut pas s'imaginer l'extrémité, où la Picardie et la Champagne furent réduites par la guerre en l'année mille six cent cinquante. Les peuples [113] étaient dépouillés de leurs biens : affligés par la famine et les maladies : chassés de leurs maisons : privés de secours et de retraite : les uns couchés dans des masures percées de tous cotés, les autres étendus dans les bois et sur les grands chemins languissants et à demi-morts ; sans pasteurs ; sans sacrements ; sans consolations : demeurant après la mort sans sépulture : les pasteurs et les prêtres malades, ou morts, ou fugitifs : les clôtures ouvertes : les Religieuses errantes : les Églises profanées : les vases sacrés et les ornements, pillés : et le très Saint Sacrement foulé aux pieds.

Où pouvait-on trouver de remède pour de si grands maux, que dans la charité qui était établie à Paris, comme dans la ville du refuge public de toutes les misères ? Monsieur Vincent qui était l'auteur et le chef de cette sainte institution, n'en put être informé par les relations qui lui venaient de toutes parts, sans être pénétré des sentiments les plus vifs de la douleur et de la compassion [114] et sans prendre la résolution efficace d'y donner incessamment du secours.

Il en communiqua d'abord à Madame la Présidente de Herse, qui répondit tout aussitôt à ses intentions, et qui commença d'y envoyer de l'argent et des vivres : et comme c'était une entreprise qui ne pouvait être faite, que par toute cette société de Dames que le Saint Esprit avait unies; il les assembla pour leur en donner connaissance, et pour prendre avec elles les moyens nécessaires pour l'exécution. Il les toucha avec tant de force, que quoiqu'elles eussent souffert des pertes notables par la guerre civile de l'année précédente, elles fournirent pour lors des sommes immenses avec une charité inépuisable, qui continua les mêmes secours pendant plusieurs années. Il y en eut quelques unes qui donnèrent jusqu'à leurs pierreries et leur vaisselle d'argent; et le plus grand exemple dans cette occasion fut celui de la Reine mère, qui après avoir puisé [115] dans ses trésors, n'épargna pas ses pendants d'oreilles qui étaient de grand



prix : et jugea que *la miséricorde qui élève et affermit les trônes*, (Prov. 20, 28) faisait le plus bel ornement de la majesté royale.

On envoya des Missionnaires pour être les dépositaires et les dispensateurs de ces aumônes, et pour rendre en même temps l'office de pasteurs aux peuples abandonnés. On fit provision de vases sacrés et d'ornements pour les Églises pillées : d'aliments, de remèdes, et d'habits pour les différentes nécessités des pauvres : d'outils et d'instruments pour le travail des ouvriers : de grains et de semences pour les terres incultes : on prépara des hôpitaux pour les soldats blessés, et des lieux d'assurance pour les filles qui n'avaient point de retraite : et pour la consommation de ce grand œuvre de charité, pendant que les Dames donnaient si libéralement leurs biens pour en établir le fonds ; Mademoiselle Le Gras y [116] contribua du ministère de sa compagnie, et elle donna des filles, pour aller servir et assister ces peuples dans toutes les misères dont ils étaient affligés.

Il n'y eût point de service quelque pénible et dangereux qu'il pût être, qu'elles ne rendissent généreusement en cette occasion ; et entre les secours différents qu'elles leur apportèrent pour lors, il n'y en eut pas de plus salutaire , que celui des potages qu'elles leur distribuèrent ; sauvant par ce moyen la vie du corps à un nombre infini de pauvres languissants, et consolant leurs âmes et gagnant leurs cœurs par ces offices de charité.

C'est un service qui a paru d'un si grand mérite au jugement des Saints, qu'ils l'ont jugé digne des premières dignités de l'Église ; et Saint Grégoire de Naziance dans l'oraison funèbre qu'il a faite de Saint Basile, rapporte que ce saint Archevêque ne se contenta pas dans un temps de famine, d'avoir par ses exhortations attiré [117] des aumônes ; mais qu'il voulut même assembler les pauvres, qu'il leur fit préparer des aliments, et que *prenant un ligne devant soi, il leur servoit des potages par ses mains, après leur avoir lavé les pieds ; voulant édifier leurs âmes par cet honneur qu'il leur rendait, comme il soulageait leurs corps par la nourriture ; et tâchant par ces deux manières d'adoucir la rigueur de leur misérable condition.* (Oraison funèbre de Saint Basile le Grand)

Mademoiselle Le Gras eut de nouvelles et de grandes occasions de continuer ce ministère de charité, dans la misère que la guerre civile renouvela en l'année mille six cent cinquante deux. La ville d'Etampes et plusieurs villages du voisinage en ressentirent les plus cruels effets ; et on ne trouva pas de meilleur moyen de les secourir, que d'y envoyer des filles de la Charité pour leur distribuer cette nourriture, et pour les assister dans tous leurs besoins, pendant que des Missionnaires zélés seraient occupés [118] à les consoler et à leur dispenser le pain de vie, et les autres sacrements. Elles servirent de mères à quantité de pauvres orphelins, qu'elle retirèrent dans une maison, et à qui elles prirent soin de procurer tout ce qui leur était nécessaire. Elles traitèrent un nombre extraordinaire de malades : et plusieurs d'entr'elles consumèrent heureusement leur vie dans ces emplois.

Mais rien ne fut plus admirable en cette occasion, que l'exemple d'une Sœur nommée Marie Joseph. Cette fille de la Charité étant contrainte de succomber sous le poids de ses travaux, et ne pouvant plus aller assister les malades dans leurs maisons, les faisait amener dans sa chambre, et se levant de son lit, elle avait le courage et la force de les saigner : comme elle voulut continuer jusqu'à la mort de leur rendre cette assistance, elle expira dans le moment qu'elle se couchait, après avoir saigné un malade; et elle n'eut pas seulement le bonheur [119] de finir sa vie dans l'exercice de la charité, mais ce fut même la charité qui la fit mourir.

Les armées s'étant approchées de Paris et s'étant répandues de tous cotés dans les lieux circonvoisins ; cette grande ville se vit réduire à la dernière extrémité ; la disette et la cherté des vivres avec la ruine du commerce lui attirèrent toute sorte de misères et de maladies ; et elle fut remplie d'une multitude de pauvres habitants de la campagne, qui après avoir été pillés et mal traités par les soldats, y vinrent chercher leur retraite.

La charité qui avait toujours coulé de cette source jusque dans les provinces éloignées, ne put pas abandonner pour lors le lieu de son origine : elle y communiqua ses biens en abondance, et elle trouva des fonds et des remèdes pour fournir au grand nombre des misérables, et à l'excès et à la durée de leurs maux. [120]

Pendant six mois que cette dernière guerre dura, elle nourrit tous les jours plus de quatorze mille personnes, leur faisant distribuer des potages par les mains des filles dans les quartiers différents de Paris : et cette ville fut édifiée de voir pratiquer dans ce temps l'exemple de la charité du grand saint Grégoire, qui selon le rapport de l'Historien de sa vie, envoyait chaque jour dans les rues de Rome, des personnes qui portaient des bouillons et de la viande à tous ceux qui étaient malades ou qui ne pouvaient gagner leur vie.

.....

[121]

## Chapitre 4

*Mademoiselle Le Gras envoie des filles en Pologne. Elles y assistent les pestiférés. La Reine fonde des hôpitaux.*

Quoique Mademoiselle Le Gras vit sa Compagnie chargée de tant d'occupations dans Paris, dans les campagnes, et dans les provinces frontières ; elle ne mit point de bornes à son zèle et à ses soins ; elle embrassa dans ce même temps des emplois en des Royaumes étrangers, et elle donna des filles pour la Pologne à la prière de la Reine. Cette vertueuse Princesse qui avait connu en France les grands fruits que faisaient les Missions, et les institutions

de charité, voulut en faire part à son Royaume, qui était dans un extrême désordre, tant par l'ignorance, et par les hérésies, que par la corruption des mœurs. [122]

Monsieur Vincent lui ayant envoyé des Prêtres de sa Congrégation sous la conduite de Monsieur Lambert son assistant, elle lui demanda par la suite des filles de la charité, pour donner à ses peuples toutes sorte d'assistance, par le ministère de ces deux compagnies. Après qu'il en eut communiqué avec leur Supérieure, il en fit partir trois avec une commission par écrit, datée du sixième septembre de l'année mille six cent cinquante deux, qui contenait ces paroles.

*La Sérénissime Reine de Pologne nous ayant fait l'honneur plusieurs fois de nous demander des filles de la Compagnie de la Charité, pour en établir une semblable en son Royaume dans la ville de Varsovie, pour le soulagement des pauvres malades ; nous, désirant satisfaire aux désirs et commandements d'une si digne princesse, nous vous envoyons par ces présentes en ladite ville pour y recevoir les ordres que Sa Majesté vous donnera et y garder la manière de vivre que vous avez accoutumé en France, sous la direction de Monsieur Lambert [123] Supérieur des prêtres de notre congrégation qui sont maintenant en Pologne, et sous le bon plaisir de Nosseigneurs les Illustrissimes et Révérendissimes évêques des lieux.<sup>24</sup>*

Sitôt qu'elles furent arrivées, la Reine leur présenta une occasion digne de leur profession et de leur zèle. Elle les établit dans la ville de Varsovie, qui était alors désolée par la peste : et le service des pestiférés fut l'apprentissage et l'épreuve des filles de la Charité dans ce Royaume. Monsieur Lambert fit préparer des hospices et des lieux de retraite pour les malades qui étaient abandonnés, où ces filles généreuses les traitèrent avec une application infatigable, et avec un courage invincible : et Dieu fit la grâce à Marguerite Moreau une d'entre elles, de couronner ses travaux par une mort glorieuse dans cet emploi.

La Reine fut tellement charmée de leurs vertus, qu'elle prenait souvent plaisir de passer avec elles des journées [124] entières ; et étant attirée par leurs exemples, elle les entretenait par ses aumônes, et elle servait même les pauvres dans leurs maladies.

Quelque temps après sa Majesté ayant désiré d'augmenter le nombre de ses filles, Monsieur Vincent en fit partir trois pour lui envoyer : et à l'occasion de leur voyage, Mademoiselle Le Gras écrivit cette lettre à ses filles de Pologne.

*Enfin voici le temps que la divine Providence a choisi pour le départ de nos chères Sœurs, que nous laissons partir avec douleur, nous séparant d'elles, et avec joie pour l'assurance que nous avons qu'elles vont faire la volonté de Dieu, et s'unir avec vous pour l'accomplissement de ses saints desseins dans le royaume de Pologne. O mes chères Sœurs qu'ils sont de grande importance ! Je supplie la bonté de Dieu vous la faire connaître, m'assurant que cette connaissance opérera en vous une grande humilité et*

---

<sup>24</sup> d'après Coste XIII. 588 ou Doc. 941

*confusion de vous voir [125] choisies pour tel emploi et vous donnera la volonté de ne vous en point rendre indignes. Ma Sœur Marguerite vous dira en ce sujet tout ce que Monsieur notre très honoré père lui a ordonné.<sup>25</sup>*

Mais le voyage de ces filles fut interrompu par la nouvelle, qui arriva peu de jours après leur départ, du changement des affaires de Pologne ; et elles reçurent ordre en chemin de revenir à Paris, lorsqu'on apprit que la Reine s'était retirée en Allemagne, où les filles de la Charité, qu'elle avait auprès d'elle, l'avaient suivie. Leur zèle qui ne pouvait demeurer sans agir, et qui trouvait partout des objets de misère pour s'occuper; fut employé par cette princesse pendant son voyage à servir et assister ses soldats dans leurs maladies.

Sa Majesté étant retournée dans son royaume, et ayant ramené avec elle ces fidèles servantes, elle leur donna une nouvelle occasion d'exercer leur Charité. Elle fonda dans Varsovie un Hôpital pour retirer les pauvres filles [126] orphelines ou délaissées de leurs parents et elle leur en commit le soin et la conduite.

La piété de cette Souveraine pourvut encore en ce même temps à une autre pressante nécessité de son Royaume. Les serviteurs qui tombant malades étaient chassés ordinairement par leurs maîtres, demeuraient abandonnés sur les chemins et dans les rues : aussi bien que plusieurs pauvres passagers, qui ne trouvaient aucune retraite dans leurs infirmités : on en voyait quelquefois réduits à une telle extrémité, qu'ils s'enfermaient dans des fumiers, pour se mettre à couvert du froid et des incommodités du temps. Ce qui toucha si sensiblement le cœur de sa Majesté, qu'elle fit bâtir un appartement proche l'hôpital des orphelines, pour recevoir ces misérables ; et leur fournit toutes les assistances nécessaires par les mains des filles qui gouvernaient cette maison. [127]



## Chapitre 5

*Hôpitaux de Paris servis par les filles de la Charité. Origine de l'hôpital général. Étendue de la charité de Mademoiselle Le Gras.*

La charité qui se communiquait hors de la France, ne laissait pas d'agir incessamment au dedans, jusqu'à ce qu'elle eût remédié à toutes sortes de besoins par des établissements différents.

---

<sup>25</sup> Ecrits 476 (extrait du premier paragraphe)

En l'année mille six cent cinquante trois une personne charitable ayant mis entre les mains de Monsieur Vincent une somme considérable, pour être appliquée par lui à quelque œuvre de piété, ce sage dispensateur jugea qu'il ne la pouvait mieux employer, qu'à fonder un hôpital pour servir de retraite aux pauvres vieillards, qui n'étaient plus en pouvoir de gagner leur vie. Il l'établit au [128] faubourg Saint Laurent sous le titre du très saint Nom de JÉSUS ; et sur le fonds qui lui avait été confié, il fit un revenu pour l'entretien de quarante pauvres de l'un et l'autre sexe par moitié. Il logea les hommes et les femmes en deux appartements séparés ; en sorte néanmoins qu'ils pourraient, sans se voir ni parler, regarder l'autel de la Chapelle pour assister à une même Messe, et entendre une même lecture à table, où chaque sexe mangerait à part en communauté. Et ne pouvant de lui-même par sa charité industrieuse que former les desseins et donner des règlements, Mademoiselle Le Gras qui lui était nécessaire pour l'exécution, chargea sa compagnie du gouvernement et de l'économie de cet hôpital et du service des pauvres.

Ce fut là l'origine d'un des plus grands ouvrages que la charité ait jamais entrepris. Quelques Dames de piété ayant remarqué dans ce petit établissement un si bel ordre pour la [129] conduite, et un si grand bien pour ce nombre de pauvres, conçurent sur cette idée, le dessein d'un hôpital général.

Auparavant que de prendre résolution sur une affaire de cette importance, elles voulurent avoir l'avis de Mademoiselle Le Gras : et l'ayant consultée pour savoir d'elle, si des femmes pourraient s'engager seules dans cette entreprise, elle leur déclara ses sentiments par cette lettre au mois d'août de l'année mille six cent cinquante trois.

*Si l'œuvre est regardée comme politique, il semble que les hommes la doivent entreprendre... Si elle est considérée comme œuvre de charité, les femmes la peuvent entreprendre en la manière qu'elles ont entrepris les autres grands et pénibles exercices de charité que Dieu a approuvés par la bénédiction qu'il y a donnée. Que ce soit elles seules, il semble que cela ne se peut, ni ne se doit. Mais il serait à désirer que quelques hommes de [130] piété, soit de quelque corps de Compagnie ou des particuliers, leur fussent adjoints, tant pour conseil, que pour agir dans les procédures et actions de justice qu'il conviendra peut-être faire, pour maintenir toutes ces manières de gens en leur devoir, à cause de la diversité des esprits, mœurs et humeurs.<sup>26</sup>*

Voilà quelle a été la source de ce grand ouvrage de nos jours, l'asile et la retraite générale de tous les misérables : qui a été formé sur le plan d'un petit hôpital de quarante vieillards ; projeté par quelques Dames charitables ; entrepris et établi par des hommes zélés et généreux ; gouverné par les premières et les plus considérables de Paris ; entretenu par les aumônes publiques ; appuyé par l'autorité et la libéralité royale. C'est là où les pauvres dans leur vieillesse trouvent le repos et l'assurance de leur vie ; où l'on élève les enfants dans la piété, et on leur apprend à faire toute sorte d'ouvrages [131] où

---

<sup>26</sup> Doc. 623 (début du texte)

les mendiants valides sont occupés et tirés d'une vie oisive et déréglée ; où par les instructions spirituelles on travaille à rendre l'indigence salutaire, et à lui procurer les richesses de la grâce et du royaume de Dieu.

Pour faire l'éloge de cet ouvrage sur un exemple qui soit digne de lui, on lui peut appliquer ce que saint Grégoire de Naziance a dit autrefois d'un Hôpital fondé par Saint Basile dans Césarée de Cappadoce sa ville épiscopale : *Si vous sortez, dit ce Père, hors de Césarée, vous y verrez comme une nouvelle ville ; la demeure de la charité ; le trésor commun de tous les riches où la misère paraît heureuse et est soufferte avec joie ; et où la voie est ouverte à tous les fidèles pour assurer leur salut.* (Oraison funèbre).

Il ne restait plus à Mademoiselle Le Gras pour remplir l'étendue de son zèle, que de se charger des pauvres aliénés d'esprit renfermés dans l'Hôpital des Petites Maisons, après avoir [132] entrepris le soulagement de toutes les infirmités du corps. Elle accepta cet emploi en l'année mil six cent cinquante cinq, sur la prière qui lui en fut faite par l'assemblée du grand Bureau des pauvres, si célèbre dans Paris par la qualité et par le mérite des personnes qui la composent : et comme il y a dans cet Hôpital, outre les insensés, un grand nombre de vieillards qui y sont entretenus par l'ordre de ce Bureau, elle s'engagea encore de les faire assister dans leurs maladies.

Il n'est pas concevable comment cette pieuse fondatrice a pu satisfaire à tant d'emplois de charité ; se chargeant de toute sorte de nécessités ; ne faisant aucune réserve, ni pour la qualité des maux, ni pour l'état et le nombre des personnes, ou la diversité des lieux : assistant les pauvres dans toutes les maladies du corps et de l'esprit : dans l'enfance, la force de l'âge, et la vieillesse ; les faisant servir dans leurs [133] maisons, dans les hôpitaux, les prisons, et les galères ; dans les villes, les campagnes, et les armées ; dans la paix, et les guerres étrangères et civiles : ne leur épargnant aucune sorte de secours pour les besoins du salut éternel, ou de la vie temporelle : leur faisant donner des instructions, des consolations, des remèdes, des aliments : et sacrifiant à leur service, avec sa communauté, ses soins, ses travaux, et sa vie.

N'est-ce pas un miracle de la charité, et en effet de la fécondité admirable, que Dieu a donnée à cette vertu, dont la nature est telle, selon les paroles de Saint Augustin, *Qu'elle s'accroît par la distribution ; et que plus elle se communique au dehors, plus elle devient abondante en elle-même.* (Sermon 206)

La veuve dont il est parlé dans la quatrième livre des Rois, *n'avait pas assez d'huile pour entretenir sa maison, et pour payer ses dettes, lorsqu'elle la tenait renfermée : mais [134] sitôt que par l'ordre d'Elisée elle se résolut à la répandre dans plusieurs vaisseaux, elle trouva une source inépuisable, qui coula dans tous ceux qui lui furent présentés par ses enfants, et qui ne s'arrêta, que lorsqu'il n'y eut plus de vaisseaux à remplir.* Notre veuve chrétienne, qui n'avait d'abord qu'un peu de fonds, une santé faible, et un petit nombre de filles, aurait été capable de peu de chose, si elle avait mis des bornes à son zèle : mais lorsque par l'avis et la direction d'un autre Elisée, elle forme le dessein de se communiquer à toute

sorte de besoins, elle se voit en état de fournir à tous les sujets qu'on lui offre : c'est une huile qui coule avec abondance pour remplir tous les vaisseaux ; elle a assez de force, au milieu de ses infirmités continuelles, pour satisfaire à tout par ses soins et par sa conduite ; le nombre de ses filles se multiple, à mesure que les occasions se présentent : elle trouve des biens suffisants pour pourvoir à une infinité de misères ; [135] elle embrasse tous les emplois de la Charité; et elle fait des établissements, non seulement dans plusieurs paroisses, et hôpitaux de Paris, mais encore en plus de trente autres lieux de diverses provinces de France ; et elle passe même jusque dans les royaumes étrangers.

*Fin du troisième livre.*

\*\*\*\*\*



## LIVRE QUATRIÈME

### Chapitre 1

#### *Conduite de Mademoiselle Le Gras envers ses filles*

La charité de Mademoiselle Le Gras, qui s'est communiquée à des sujets si différents, ne pouvait pas oublier une compagnie, qui la touchait de plus près. Elle a regardé ses filles, comme des objets qui en étaient encore plus dignes ; et les ayant choisies pour être les ministres de sa charité, elle leur a voulu faire connaître les sentiments qu'elles devaient avoir pour le prochain, par ceux qu'elle leur a témoignés pour leurs personnes. Elle avait pour elles un cœur et des tendresses de mère. Après qu'elle les avait reçues [137] et comme enfantées dans sa compagnie, elle prenait un soin particulier de les former dans son esprit ; s'appliquant elle-même à leur apprendre à lire ; à les dresser au service des pauvres ; et à les instruire dans les mystères de la foi, et dans les exercices de l'oraison, et de la piété chrétienne. Elle leur faisait régulièrement des conférences publiques toutes les semaines, pour les entretenir dans l'amour et la ferveur de leur profession ; et quoi qu'elle tâchait de leur parler simplement, elle ne pouvait s'empêcher de s'expliquer d'une manière forte et élevée et toujours avec une ardeur qui les pénétrait, et qui leur inspirait les affections dont elle était remplie.

Elle avait une douceur et une affabilité qui leur gagnait le cœur ; et elle leur donnait la liberté de lui parler, sans faire jamais paraître qu'elle en fût importunée, quoiqu'il fallût quitter ses prières, ou les autres emplois. lorsque plusieurs filles lui venaient parler en [138] même temps de différentes affaires, elle leur répondait avec une tranquillité d'esprit toujours égale, sans leur dire aucune chose pour les presser de la laisser en repos, quoique quelquefois elle en fût incommodée. Et lorsque la maladie ne lui permettait pas de leur donner audience et de les entretenir, elle leur témoignait un visage si plein d'accueil et d'affection, qu'elles s'en retournaient toujours satisfaites.

Cette digne Supérieure joignait à l'amour qu'elle avait pour sa compagnie, une vigilance continuelle sur sa conduite. Elle observait exactement, si elles étaient toutes fidèles à leur règle ; et elle avait un soin particulier de celles qui étaient éloignées ; s'informant de leur état ; les gouvernant par ses lettres, dont elle entretenait avec elles un commerce ordinaire ; et leur faisant part des conférences qu'elle faisait à la communauté.

Si elle apprenait qu'une fille eût commis quelque faute, elle voulait [139] être bien informée auparavant que de la reprendre : et lorsqu'elle s'y trouvait obligée, elle en usait avec les précautions que saint Augustin demande dans cette occasion. *On ne peut mieux reconnaître, dit ce Père, si une personne est véritablement spirituelle, que lorsqu'en faisant correction à un pécheur, elle agit plutôt par le dessein de le délivrer de son péché, que de l'insulter : et elle pense plutôt à lui donner du secours et des remèdes, qu'à lui faire une injure ou un reproche. Et c'est ce que saint Paul nous apprend par ces paroles, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de l'instruire dans un esprit de douceur, chacun de vous faisant réflexion sur soi-même, et craignant d'être tenté aussi bien que lui. Il faut donc, selon la doctrine de cet Apôtre, conserver dans le cœur la paix et l'amour, lorsque l'on veut corriger un autre, en considérant que l'on est exposé au même péril de tomber. Mais pour la manière de le faire [140] s'il faut être doux, ou sévère dans ses paroles, il la faut mesurer sur sa conversion et son salut* (Homélie sur l'épître aux Galates)

C'est la conduite que cette Supérieure a toujours tenue à l'égard de ses filles. Lorsqu'elle en corrigeait quelqu'une, elle faisait voir qu'elle n'agissait que par le seul motif de la charité. Au lieu de lui reprocher sa faute, elle l'excusait autant qu'il lui était possible, et s'en imputait même quelquefois la cause par une humilité extraordinaire. Elle tâchait de lui en inspirer la pénitence ; et lui en épargnait la confusion, l'avertissant en secret, et n'en parlant jamais sans une très grande nécessité, et encore à très peu de Sœurs, et aux plus discrètes. Elle savait prendre le temps et les dispositions propres pour faire recevoir ses avis ; elle employait la rigueur, ou la douceur selon qu'elle le jugeait à propos pour les esprits ; et elle corrigeait avec tant de prudence et d'amour, qu'elle faisait toujours trouver bon ce qu'elle disait, et qu'elle encourageait à mieux faire et à persévérer. [141]

Lorsqu'elle savait que quelques-unes étaient tentées sur leur vocation, elle en regardait la perte, comme le plus grand malheur qui lui pouvait arriver ; elle employait toute sorte de moyens pour les soutenir dans leur faiblesse, et elle avait une grâce particulière de gagner leurs cœurs, et de les affermir.

Il fallait qu'elle se fit une extrême violence, quand elle était obligée d'en renvoyer : et lorsqu'on lui parla un jour de quelqu'une qui l'avait mérité par sa mauvaise conduite, elle fit cette réponse sage et charitable , *qu'il y a bien à considérer quand on est chargé des âmes ! Pensez-vous, disait-elle, qu'il n'y ait qu'à pousser dehors ? ô qu'il y faut bien prendre garde !*<sup>27</sup>

Elle en usait toujours dans ces occasions avec les précautions et les règles, qui lui avaient été marquées par Monsieur Vincent : et on ne les peut mieux apprendre, que dans une lettre qu'il écrivit à une fille, qui pour entrer dans la compagnie de la Charité, [142] voulait être assurée de sa vie.

---

<sup>27</sup> Doc. 955 (extrait du quatrième paragraphe)

*Vous saurez que l'on ne met personne dehors que rarement, et seulement pour des fautes notables, et jamais pour des manquements communs, ni même extraordinaires, s'ils ne sont fréquents et considérables; encore ne le fait-on que le plus tard qu'on peut et après avoir longtemps supporté les chutes d'une telle personne et employé vainement les remèdes propres à sa correction. On use surtout de cette patience et de cette charité envers les anciennes, de sorte que, s'il en sort quelques unes, ce sont elles-mêmes qui s'en vont, ou par légèreté d'esprit, ou parce qu'ayant été lâches et tièdes au service de Dieu, Dieu même les vomit et les rejette avant que les supérieurs pensent à les renvoyer. De dire que celles qui sont fidèles à Dieu et soumises à la sainte obéissance sortent de la compagnie, c'est ce qui n'arrive pas, grâce à Dieu, ni à l'égard de celles qui se portent bien, ni envers celles qui sont infirmes; on fait ce qu'on peut pour les [144] conserver toutes, et on prend tous les soins possibles des unes et des autres jusqu'à la mort.<sup>28</sup>*

Les paroles de cet instituteur sont des cautions publiques et perpétuelles, pour assurer les filles de leur stabilité, de la part de la compagnie; et les conditions qu'il leur demande, ne dépendent que de leur volonté, et de leur conduite. Mademoiselle Le Gras a suivi toute sa vie ces sentiments et ces règles: et elle a fait voir qu'elle n'avait rien de plus cher que la conservation de ses filles dans leur vocation. Il n'y a point d'office de charité, qu'elle ne leur ait rendu en toutes occasions: elle ne pouvait apprendre qu'il leur fût arrivé quelque sujet de tristesse, sans prendre part à leur douleur, et sans les consoler par ses visites, ou par ses lettres. Lorsqu'elles tombaient malades, elle n'épargnait rien pour leur soulagement; et elle les traitait toutes comme des filles qui lui étaient chères, visitant souvent celles qui étaient proches d'elle; et donnant [144] tous les ordres pour assister celles qui étaient éloignées. La tendresse et la cordialité, qui animait ses paroles et ses actions dans ses visites, leur donnait tant de consolation et de joie, qu'il leur semblait qu'elle les guérissait par sa présence. Elle avait un talent merveilleux pour les encourager à la souffrance, et pour les disposer à la mort; et elle leur rendait cet office de charité, autant que ses infirmités le lui pouvaient permettre; si elle n'était pas en état de les visiter, elle leur envoyait la Sœur Assistante; et elle n'oubliait rien de tout ce qui leur pouvait marquer ses soins et son amour.

Elle ne les pouvait perdre sans en être touchée sensiblement et sans répandre des larmes; et quelque soumission qu'elle eût à la volonté de Dieu, il fallait bien prendre des précautions pour lui dire la nouvelle de leur mort. Il y eut quelque temps où la mort lui en enlevant un grand nombre, elle crut que leur perte était un effet de la colère de Dieu sur elle [145] et sur sa compagnie. Mais Monsieur Vincent la rassura par cette lettre.

*Vous me paraissez, Mademoiselle, dans la pressure du cœur. Vous craignez que Dieu ne soit fâché et qu'il ne veuille point du service que vous lui rendez, à cause qu'il vous prend vos filles. Tant s'en faut, c'est un signe qu'il le chérit, puisqu'il en use de la sorte; Car il vous traite comme l'Église, sa chère épouse; au commencement de laquelle, non seulement il en faisait mourir la plupart par la mort naturelle, mais aussi par les*

---

<sup>28</sup> Coste VIII. 296 ou Doc. 913 (extrait du premier paragraphe)

*supplices et les tourments. Qui n'aurait dit, à voir cela, qu'il était en colère contre ces jeunes et saintes plantes ? Ne croyez donc plus cela, mais le contraire.* <sup>29</sup>

Elle avait coutume de mander à ses filles la mort de leurs sœurs ; et en les recommandant à leurs prières, elle prenait cette occasion de les exhorter au mépris de la vie, et à la persévérance dans leur vocation. *Courage, disait-elle, mes chères Sœurs, écrivant un jour à quelques unes sur [146] la mort d'une autre, cette vie est si courte ! et la récompense de nos souffrances est éternelle ; mais elle ne se donne qu'à ceux qui ont vaillamment combattu. Je vous souhaite toutes victorieuses.* <sup>30</sup>



## Chapitre 2

*La charité que cette Supérieure recommande à ses filles d'entr'elles*

La charité qui était la fin de la Compagnie instituée par Mademoiselle Le Gras, en devait être aussi le lien : et il fallait que cette Supérieure formant ses filles pour le service des pauvres, les unit entr'elles en même temps par une communication mutuelle de toutes sortes d'offices charitables dans leurs besoins. C'a été là le principal dessein, et la maxime fondamentale de sa conduite : elle a tâché de l'imprimer dans leurs cœurs par ses exemples : et elle ne leur a rien recommandé [147] plus fortement dans ses Conférences et dans ses instructions particulières. lorsqu'elle leur a donné des avis sur ce sujet, elle n'a rien oublié de tout ce qui était capable de leur en persuader l'obligation ; ou de leur en faire connaître les qualités, et les effets.

*Vous vous entr'aimerez, leur dit-elle, comme des Sœurs que JÉSUS CHRIST a liées par son amour, et vous vous représenterez que Dieu vous ayant choisies et mises ensemble pour lui rendre un même service, vous devez être comme un corps animé d'un même esprit, et vous regarder les unes les autres comme membres d'un même corps.*

*Vous pratiquerez, sur tout, la sainte cordialité.* <sup>31</sup> C'est une disposition qu'elle leur demande, pour faire connaître leur charité est véritable et sincère ; et pour la rendre capable de se communiquer au dehors : puisque la cordialité n'est autre chose, qu'une ouverture et une effusion du cœur tout pénétré d'amour, qui se répandant [148] sensiblement dans les actions et dans les paroles, fait voir

---

<sup>29</sup> Coste I. 570 ou Doc. 235 (début de la lettre)

<sup>30</sup> Ecrits. 540 (extrait du dernier paragraphe)

<sup>31</sup> Texte non retrouvé : extrait des règles ?

son fonds à découvert, et insinue en même temps les mouvements, dont il est rempli.

Entre les vertus qu'elle juge plus nécessaires à leur état, la douceur est une des principales et des plus importantes ; *sans laquelle, elle leur déclare que la compagnie ne se peut maintenir dans l'union et la paix, ni conserver la présence de Dieu.*

*Cette vertu, selon la pensée de saint Chrysostome, fait le caractère et la différence des serviteurs de JÉSUS CHRIST ; et elle les rend même dignes de porter le nom de leur maître, qui a bien voulu communiquer sa qualité auguste d'Enfant de Dieu, à ceux qui aiment, et qui procurent la paix.*

L'humilité n'est pas moins nécessaire, que la douceur, pour conserver la charité. C'est pourquoi l'Apôtre après avoir ordonné aux chrétiens d'avoir entr'eux une affection fraternelle, et d'être parfaitement unis ensemble ; **[149]** leur donne ensuite cet avis *prévenez-vous les uns les autres par des témoignages de respect et de déférence : ne faisant rien par un esprit de contention et de vaine gloire : mais chacun estimant les autres au dessus de soi (Phil. 2, 3)* Et dans ce sentiment, cette Supérieure exhorte ses filles *de conserver une basse estime de leurs personnes, et d'avoir toujours meilleure opinion de leurs Sœurs que d'elles-mêmes. D'en dire du bien en toutes les occasions ; sagement pourtant, et sans qu'il paraisse au monde qu'elle se veuillent faire estimer. De considérer que Dieu aime peut-être davantage celles qui paraissent les plus simples et les plus faibles, sans que sa bonté ait égard aux dispositions naturelles, ni à l'imbécilité des esprits, pour être des empêchements à sa grâce, laquelle il leur communique peut-être plus abondamment à cause de leur simplicité, ce qui doit toujours faire regarder Dieu en elles, et les honorer cordialement comme lui appartenant.*<sup>32</sup> Enfin elle leur recommande *d'avoir grande déférence pour les sentiments de leurs* **[150]** *Sœurs, essayant de ne point contredire, mais acquiescer le plus qu'elles pourront à leurs avis. Qu'elles se souviennent que Notre Seigneur déferait toujours à la volonté de son père ; et qu'elles honoreront en quelque façon cette déférence, quand par amour elles quitteront leur opinion, pour suivre celle de la sœur servante, ou d'autres dans les rencontres, auxquelles Dieu ne sera point offensé, ni le prochain*<sup>33</sup>

Elle joint à ces vertus, comme saint Paul, la patience qui fait supporter les infirmités des autres : dont le mérite est si grand, selon le sentiment de cet Apôtre, qu'il la propose aux chrétiens comme une des marques les plus sensibles de la prédestination et de la grâce. *Revêtez-vous, dit-il, comme élus de Dieu, saints et bien aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, et de patience : vous supportant les uns les autres ; chacun remettant à son frère tous les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, et vous entrepardonnant* **[151]** *comme JÉSUS CHRIST vous a pardonné (Col. 3, 12)*

---

<sup>32</sup> texte non retrouvé

<sup>33</sup> Ecrits. 351 (texte un peu arrangé)

Pour acquérir cette vertu, saint Chrysostome nous conseille de faire réflexion sur nous-mêmes, et de considérer que *puisque'il n'est pas possible qu'un homme vive sans aucun défaut, nous ne devons pas traiter nos frères avec un esprit de rigides et de sévères censeurs : mais qu'il est juste que nous souffrions leurs imperfections afin qu'ils souffrent les nôtres. C'est ainsi que nous accomplirons tous ensemble la loi de JÉSUS CHRIST, selon les paroles de l'Apôtre. Dans lesquelles il est à remarquer, qu'il ne dit pas seulement, vous accomplirez la loi de JÉSUS CHRIST, mais vous l'accomplirez tous ensemble, si vous portez les fardeaux les uns des autres : d'autant que par ce moyen la charité sera conservée de toutes parts, et la loi de JÉSUS CHRIST sera pleinement accomplie.* ( cf. Gal.6) [152]

Il n'y a point de lieu où ce commandement soit d'une obligation plus étroite, que dans un corps, qui faisant profession de la charité, en doit être animé dans tous ses membres : et la Fondatrice l'a crû si important, qu'elle a recommandé à ses filles sur toutes choses d'*avoir grand support les unes pour les autres, comme elles veulent que l'on en ait pour elles, et quand elles verront quelques défauts dans leurs Sœurs, de les excuser avec charité. Mon Dieu, dit-elle, mes chères filles, que cela est raisonnable, puisque nous faisons souvent de pareilles fautes, dont il est nécessaire que nous soyons excusées.*<sup>34</sup>

On ne peut pas être dans la disposition d'excuser les fautes de ses frères, si on ne les regarde avec un esprit dégagé de toutes les passions, qui le peuvent préoccuper. Lorsque le cœur est plein d'orgueil, d'aversion ou d'envie, on trouve des défauts dans la conduite la plus innocente ; on fait de grands crimes des [153] choses les plus légères, ou du moins qui seraient excusables par l'ignorance, la surprise, ou la faiblesse : on les examine avec soin ; on s'en informe avec curiosité ; on s'en entretient avec plaisir ; on les reprend avec rigueur ; et on les reproche avec injure. Ce qui est de plus dangereux pour les personnes spirituelles ; c'est qu'il arrive souvent, qu'elles se laissent prévenir par les illusions d'un faux zèle, qui leur cache des passions secrètes, et qui leur fait faire des injustices, sous le prétexte de piété. *Il est nécessaire, selon le conseil de saint Augustin, de nous défaire de ces passions, qui sont comme des poutres dans nos yeux, qui nous aveuglent, pour voir ôter les pailles des yeux de nos frères. Il ne faut envisager les défauts des autres, qu'avec des yeux de colombe, tels que le saint Esprit les aime dans son épouse ; c'est-à-dire avec des yeux purs et simples, et avec les dispositions d'un cœur, qui soit exempt d'aigreur et d'amertume.* [154]

Ces devoirs de charité que les sœurs se doivent rendre les unes les autres sont encore d'une obligation plus étroite et plus indispensable pour la Supérieure, selon les intentions et les ordres de cette Fondatrice. *La Sœur Servante* (c'est la qualité qu'elle lui donne) à qui la divine Providence aura commis la conduite des autres, sera la première à les pratiquer, considérant qu'elle est redevable à toutes, et obligée de les servir.<sup>35</sup> Elle les traitera avec douceur et avec tendresse ; et fera réflexion, que si toutes se tiennent bienheureuses de la qualité de servantes des pauvres,

---

<sup>34</sup> d'après Ecrits 113

<sup>35</sup> Ecrits 547



*il y en a peu qui puissent souffrir la moindre parole qui leur est dite avec trop d'autorité et de rudesse. C'est pourquoi il nous faut accoutumer à prier et non à commander ; à enseigner d'exemple, et non de commandement : elle les doit consoler dans leurs petites peines par cordialité et par support, et en user en plusieurs choses avec beaucoup de condescendance.<sup>36</sup> Les charges ne se doivent pas [155] tant exercer absolument, que charitablement. Et si nous sommes sœurs servantes, cela veut dire que nous avons les plus fortes peines d'esprit et de corps, et que nous devons soulager nos sœurs tant que nous pouvons, qui auront toujours assez de peine à nous supporter, quelquefois à cause de nos mauvaises humeurs, d'autrefois pour les répugnances que la nature ou le malin leur donne.<sup>37</sup>*

*S'il arrive quelque chose qui mérite correction, elle en avertira charitablement, dans le temps et la dispositions qui sera plus propre, ne témoignant point avoir de préoccupation particulière, mais faisant connaître qu'elle ne le fait que par amour.<sup>38</sup>*

Après que Mademoiselle Le Gras a instruit ses fille, comme elles doivent souffrir ou corriger les défauts de leurs sœurs, elle a voulu que pour remplir envers elles tous les devoirs de la charité, elles leur en donnent des marques sensibles dans leurs maladies. *Ayez grand soin de vos Sœurs dans cet état, c'est dans ces termes [156] qu'elle s'en explique. Considérez que s'étant consacrées avec vous au service des malades, il n'y a personne qui soit plus digne de votre secours; et que la charité vous ayant unies ensemble, vous êtes plus obligées de la pratiquer à leur égard. Vous n'épargnez rien pour les soulager, puisqu'elles mêmes n'épargnent pas leur propre vie pour le prochain. Prenez garde de leur témoigner que vous vous ennuyiez de les assister, lors que leurs infirmités sont longues. Soyez assidues à les visiter et à les servir, donnez leur toutes les consolations que vous pourrez. Parlez-leur avec tendresse et avec ouverture de cœur, et faites leur voir que vous compatissez à leurs maux. Ah ! mes chères Sœurs, ce serait renoncer à la profession que vous faites de la charité, si vous veniez à les négliger dans leurs incommodités, et à les traiter avec dureté ou avec indifférence. <sup>39</sup>*

Voilà les sentiments que cette mère avait pour ses filles, qui n'étaient pas seulement fondés sur la liaison qu'elle avait avec elles en cette qualité [157] mais principalement sur la considération du mérite de leurs vertus et de leurs emplois. La charité envers les pauvres est d'un si grand prix devant Dieu, que non seulement il la récompense dans les saints après leur mort, de la possession de son royaume; mais que dans leurs maladies, il les remplit de consolations et de grâces, et qu'il en donne ces assurances par son Prophète, *Heureux celui qui pense attentivement au pauvre : le Seigneur le délivrera lorsqu'il sera lui-même dans l'affliction. Il le soutiendra lorsqu'il sera couché sur le lit de sa douleur. Oui, mon Dieu, vous remuerez vous-même tout son lit dans sa maladie. (Ps.40)*

---

<sup>36</sup> Ecrits 676

<sup>37</sup> Ecrits 329

<sup>38</sup> texte non retrouvé

<sup>39</sup> texte non retrouvé



C'est dans la vue du mérite de la charité, que l'Apôtre témoigne tant d'estime et de reconnaissance pour Épaphrodite son disciple, qui l'avait servi et assisté dans ses liens, lorsqu'il était prisonnier à Rome : et qu'il le recommande aux Chrétiens de la ville de Philippes avec ces paroles toutes pleines d'amour [158] et de tendresse. *je vous renvoie mon frère Épaphrodite, qui est mon aide dans mon ministère, et qui m'a servi dans mes besoins. Il a été malade jusqu'à la mort; mais Dieu a eu pitié de lui et non seulement de lui, mais aussi de moi, afin que je n'eusse pas affliction sur affliction. Recevez-le donc avec toute sorte de joie en notre Seigneur, et honorez de telles personnes. Car il s'est vu tout proche de la mort pour avoir voulu servir à l'œuvre de JÉSUS CHRIST, abandonnant sa vie, afin de suppléer par son assistance à celle que vous ne pouviez me rendre vous-mêmes.* (Phil. 2, 29)

Si l'Apôtre ordonne aux chrétiens de recevoir avec toute sorte d'estime et d'amour, ceux qui imitent le zèle de son disciple, et s'il veut que *de telles personnes soient honorées*, il faut rendre cette justice à des Vierges qui se consacrent à un semblable ministère par leur profession, et qui sacrifient toute leur vie *pour l'œuvre de Dieu*. Quoiqu'elles n'aient pas, comme disciple, un Apôtre [159] pour l'objet de leurs soins, leur emploi est toujours également considérable dans son motif ; puisque d'est JÉSUS CHRIST qu'elles regardent dans la personne des pauvres. Et ce Dieu qu'elles servent a pour elles les mêmes sentiments que saint Paul avait pour Épaphrodite ; et il veut sans doute que son Église les considère, comme des personnes qui lui sont chères ; et auxquelles il fera part de cette reconnaissance, qu'il rendra à ses élus dans le jour de sa gloire. *J'ai été malade et vous m'avez visité.* (Phil.2, 29)



### Chapitre 3

*Érection de la Compagnie des filles de la Charité. Acte d'établissement par Monsieur Vincent*

Il ne suffisait pas que Mademoiselle Le Gras eût formé une Compagnie de filles, pour les employer au service des pauvres, et qu'elle les eût unies ensemble par les liens de [160] la charité : il était besoin que pour donner à cet institut toute sa force et toute son autorité, elle le fit approuver par l'Église. Mais comme elle se gouvernait avec une grande prudence, elle en voulut faire l'essai plusieurs années, avant que d'en faire l'érection et l'établissement : elle n'en prit le dessein qu'en l'année mille six cent cinquante et un et elle écrivit pour lors à Monsieur Vincent, *Qu'elle jugeait cette érection nécessaire, parce que la faiblesse de l'esprit avait besoin d'être soutenue par la vue de quelque établissement solide, pour lui aider à surmonter les tentations, qui arrivent contre la vocation : que le*

*fondement de cet établissement, sans lequel il semblait impossible que la compagnie pût subsister, ni que Dieu en tirât sa gloire, était la nécessité qu'elle avait d'être jointe inséparablement à la direction du Supérieur général de la Mission. Qu'au reste elle se remettait entièrement de ce dessein à son jugement, comme elle avait fait de toutes ses actions depuis [161] vingt six ans que Dieu l'avait mise sous sa conduite.<sup>40</sup> Monsieur Vincent approuvant ce dessein, lui envoya un mémoire, pour présenter à Monsieur l'Archevêque de Paris, qui contenait trois choses. Premièrement, la conduite que la Providence de Dieu avait tenue pour l'établissement des filles de la charité. Secondement, leur manière de vie jusqu'alors. Et en troisième lieu, les statuts et règlements qu'il lui avait dressés. J'ai supprimé, dit-il quantité de choses que j'eusse pu dire à votre sujet, réservons à Notre Seigneur à le dire à tout le monde et cachons-nous cependant.<sup>41</sup> Sur la requête qu'elle présenta à Monsieur l'Archevêque, elle obtint de lui l'approbation et l'érection de sa compagnie, dont il lui fit donner des lettres par Monsieur le Cardinal de Retz son Coadjuteur. Mais ces lettres ayant été perdues dans la suite, lorsqu'elles furent présentées au Parlement avec des lettres patentes pour y être enregistrées, M. le Cardinal de Retz étant Archevêque en donna de nouvelles [162] au mois de janvier mille six cent cinquante cinq, par lesquelles il approuva cette société avec ses statuts et règlements, et l'érigea par son autorité en confrérie et communauté sous le titre de Servantes des pauvres, et sous la direction du Supérieur général de la Mission, et de ses successeurs : avec cette condition néanmoins, qu'elle demeurerait à perpétuité sous la direction et dépendante des Archevêques de Paris. Il déclara par ses lettres Qu'il voulait favoriser un si bon œuvre, dans l'espérance qu'il avait qu'il devait réussir à la gloire de Dieu, et au grand soulagement des pauvres, comme il avait fait jusqu'alors par sa miséricorde.<sup>42</sup> Et il en recommanda la conduite à Monsieur Vincent, reconnaissant que Dieu avait béni le travail que ce Supérieur avait pris pour faire réussir ce pieux dessein<sup>43</sup>.*

Après que Monsieur Vincent eut reçu des lettres d'approbation, il fit une assemblée de toutes les filles dans la maison de la communauté [163] le huitième d'Août de la même année, pour faire l'acte de leur établissement. Il leur fit connaître que *quoiqu'il eût plus à Dieu d'instituer leur compagnie depuis vingt cinq ans ou environ; on avait jugé nécessaire auparavant que de la faire autoriser par l'Église, de voir l'entière observance de ses règles, et d'éprouver sa conduite en la manière qu'on la pouvait désirer. Qu'en ayant eu l'approbation après cette épreuve, il avait cru qu'il la devait mettre en exécution par un acte d'établissement public et solennel, et qu'il y était d'autant plus engagé, qu'il se voyait alors sur le point d'envoyer plusieurs filles en des établissements nouveaux, tant en ce royaume, qu'en celui de Pologne* <sup>44</sup>: il leur fit ensuite lecture des statuts et règlements qu'il leur avait dressés, et après avoir pris les noms de toutes celles qui avaient été reçues, et qui désiraient persévérer, il procéda à la nomination des officières. il pria

<sup>40</sup> d'après Coste IV.220 ou Ecris 362

<sup>41</sup> Coste II.546 ou Doc.368

<sup>42</sup> Coste XIII.569 ou Doc. 678

<sup>43</sup> ibid.

<sup>44</sup> d'après Coste XIII. 572 ou Doc. 701

Mademoiselle Le Gras de continuer [164] la charge de Supérieure pendant sa vie, comme elle avait fait avec grande bénédiction jusqu'alors ; quelque instance qu'elle lui eût faite par plusieurs fois de vouloir agréer sa démission. Il nomma une Assistante, une Econome, et une Dépensière ; et il conclut par une exhortation qu'il leur fit à toutes, de rendre grâces à Dieu de leur vocation ; et d'être exactes et fidèles à l'observance de leurs règles.

La compagnie des filles de la charité ayant été formée pour entrer en participation des desseins de la Mission ; cet instituteur s'est toujours proposé la conduite, comme une de ses principales obligations. C'est pourquoi il s'y est appliqué pendant sa vie avec tous ses soins, que ses importantes occupations lui ont pu permettre ; et comme il n'y pouvait pas toujours vaquer par lui-même avec liberté, il confia cette communauté dès sa naissance à une personne qui était remplie de son esprit et de son amour, [165] et la mit entre les mains de Monsieur Portail le premier Prêtre qu'il avait associé à sa Compagnie, et dont il le fit depuis, le premier assistant et le Secrétaire.

Le Roi leur accorda de nouvelles lettres patentes, sur la remontrance qui lui fut faite, que les premières avaient été perdues ; et pour y marquer l'estime qu'il faisait de leur Congrégation, il témoigna *qu'il la recevait et autorisait, voyant qu'elle avait eu un commencement si rempli de bénédiction et un progrès si abondant en charité, tant à l'endroit des pauvres malades, que des enfants trouvés, pauvres forçats, et petites filles; et mêmes des pauvres filles qui se présentent pour les servir, lesquelles par ce moyen ont une belle et sainte occasion de se donner à Dieu, et de le servir dans la personne des pauvres.*<sup>45</sup> Sa Majesté déclare par ces lettres, qu'elle veut favoriser et appuyer toutes les bonnes œuvres, et tous les établissements qui sont pour la gloire de Dieu ; et reconnaissant en particulier [166] que la congrégation de ces filles est de cette qualité, elle leur donne toutes les marques les plus avantageuses de sa bonté royale ; *elle les met sous sa sauvegarde et protection spéciale, avec tous les fonds et biens qui leur ont été ou seront ci-après aumônés ; leur confirme une bîne que le feu Roi son père de glorieuse mémoire leur avait donné sur son domaine et leur permet de d'établir en tous les lieux de son royaume.*<sup>46</sup>

Ces lettres furent présentées au parlement en l'année mille six cent cinquante huit, et y furent enregistrées.

..... [167]

## Chapitre 4

---

<sup>45</sup> Coste XIII. 578 ou Doc. 807

<sup>46</sup> *ibid.*

*Le premier dessein de l'institution des Religieuses de la Visitation, changé par Saint François de Sales. Exécuté ensuite par Monsieur Vincent dans l'établissement des filles de la Charité.*

On ne peut pas douter que Dieu n'ait confirmé dans le Ciel le jugement que la puissance ecclésiastique et séculière a prononcé sur la terre en faveur de cet institut, et qu'il n'ait grande part à l'approbation que le fils de Dieu a donnée dans son Evangile aux œuvres de charité, et dont il doit rendre un témoignage public à la vue des Anges et de tous les Saints. Comme cette compagnie est si conforme à ses maximes, elle est selon son esprit et son cœur. Mais pour la rendre encore plus digne de son agrément, [168] cette pieuse Fondatrice la voulut mettre sous la protection de la très sainte Vierge, par un sacrifice qu'elle pria Monsieur Vincent d'offrir à Dieu en son honneur au nom de toute sa compagnie, au mois de Décembre de l'année mille six cent cinquante huit.

Saint François de Sales s'était proposé ce dessein de charité lorsqu'il commença l'établissement de son ordre. Ce grand Saint n'avait d'abord assemblé des Dames sous la conduite de Madame de Chantal, que pour s'occuper à l'assistance des pauvres malades sous le titre de filles de la Visitation : et leur exemple ayant ensuite répandu cet institut dans la ville de Lyon, Monsieur le Cardinal de Marquemont qui en était Archevêque, voyant que plusieurs filles s'y engageaient, jugea à propos de les mettre en clôture. Etant allé voir ce saint Prélat, il trouva dans son esprit une déférence entière à ses sentiments. François de Sales n'eut point [167 (erreur du livre)]

d'égard à l'engagement qu'il pouvait avoir par l'établissement qu'il avait commencé : Sans s'arrêter à toutes les raisons qu'il avait de le maintenir, il acquiesça au jugement de cet Archevêque avec une humilité extraordinaire ; il regarda ses avis comme des ordres qui lui étaient marqués par la Providence divine, dont il voulait suivre la conduite, plutôt dans les sentiments des autres, que dans ses propres lumières. Et il résolut avec lui de mettre les filles de la Visitation en clôture en forme de Religion, et de changer le premier dessein qu'il s'était proposé.

Mais Dieu ne voulut pas le laisser longtemps sans effet, et il fit réussir bientôt après par l'institution des filles de la Charité, ce qui avait été projeté dans le premier établissement des filles de la Visitation : il fit connaître qu'il n'avait permis le changement de ce premier institut, que pour en faire naître un Ordre saint dans son Église, qui par la douceur de sa règle servit de retraite [168] aux vierges et aux veuves infirmes, qui ne peuvent pas entrer en des Religions austères. Mais il ne différa pas longtemps de la renouveler pour le bien de ses pauvres ; il fit achever par Vincent de Paul, l'ouvrage dont le saint Evêque avait tracé le plan ; et il se servit de son ministère, pour former sous la conduite de Mademoiselle Le Gras la Congrégation des filles de la Charité, qui avait été commencée sous la direction de Madame de Chantal.

Une compagnie consacrée au service des pauvres ne pouvait pas être enfermée dans des cloîtres, et séparées du commerce du monde ; il lui fallait prescrire une manière de vie régulière, qui fût compatible avec ses emplois, et qui lui laissât la liberté d'aller par les rues et dans les maisons. *C'est un institut qui, selon les paroles de Fondateur, rapportées par l'illustre historien de sa vie, n'a pour monastère que les maisons des malades, pour cellule qu'une pauvre chambre, et bien souvent de louage, pour [169] Chapelle que l'église Paroissiale, pour Cloître que les rues, pour clôture que l'obéissance, pour grille que la crainte de Dieu, pour voile que la sainte modestie.* <sup>47</sup>



## Chapitre 5

*Maladie de Mademoiselle Le Gras. Les vertus qu'elle fait paraître à la mort. Sa sépulture.*

Voilà quel a été l'établissement de la compagnie des filles de la Charité, et de quelle manière cet ouvrage si utile à l'Église, après avoir été ébauché pendant plusieurs années, a été mis dans sa dernière perfection. Il ne restait plus pour la gloire de sa Fondatrice, que de recevoir du Ciel la récompense d'une institution si sainte, et de tant de travaux et d'œuvres de piété, qui avaient fait l'occupation de sa vie. Il y avait longtemps qu'elle était sujette à de grandes infirmités : et dès l'année mille six cent quarante sept, Monsieur [170] Vincent en avait écrit en ces termes à Monsieur Blatiron Supérieur des Prêtres de la Mission à Gènes, *Je considère Mademoiselle Le Gras, comme morte naturellement depuis dix ans ; et à la voir, on dirait qu'elle sort du tombeau, tant son corps est débile, et son visage pâle. Mais Dieu sait quelle force d'esprit elle n'a point. Sans les maladies fréquentes qu'elle a, et le respect qu'elle porte à l'obéissance, elle irait souvent d'un côté et d'autre visiter ses filles et travailler avec elles, quoiqu'elle n'ait de vie que celle qu'elle reçoit de la grâce.*<sup>48</sup> On peut dire dans le sentiment de ce grand homme, que la grâce, qui voulait se servir de son ministère pour l'exécution d'un dessein si important, l'a soutenue au milieu de ses infirmités continuelles, jusqu'à ce qu'il fût accompli, et que c'est elle qui lui a donné la force avec le zèle, de s'appliquer infatigablement à des emplois si vastes et si pénibles.

Elle eut une grande maladie en l'année mille six cent cinquante six, et elle [171] manda à Monsieur Vincent qu'elle croyait que c'était une clé pour bientôt sortir du monde, le suppliant comme elle avait besoin d'apprendre à s'y bien préparer, de lui vouloir accorder cette charité, pour ne point faire naufrage au port de sa

---

<sup>47</sup> Coste X. 661 ou Conf. 901

<sup>48</sup> Coste III.256 ou Doc. 506

*navigation*<sup>49</sup>. Dieu qui lui destinait une mort précieuse, voulut qu'elle s'y disposa longtemps auparavant, et qu'elle se mit en état de faire avec plus de mérite, cette dernière action qui couronne toutes les autres, après qu'elle en aurait fait plusieurs fois l'apprentissage. Elle en avait fait pendant sa vie le sujet le plus ordinaire de ses oraisons ; et elle avait coutume de consacrer particulièrement le jour de sa naissance, entre les jours de l'année, à cette importante méditation. Dans la croyance qu'elle eut de mourir de cette maladie, elle s'y prépara par tous les exercices de la piété chrétienne. Mais le temps qui devait consommer sa course, n'étant pas encore arrivé; et Dieu voulant lui réserver quelques jours pour augmenter sa gloire, elle revint [172] en convalescence ; et lorsqu'elle en fit savoir la nouvelle à une de ses filles, elle lui marqua qu'elles étaient les dispositions de son âme dans les états différents de sa vie, par cette lettre qu'elle lui écrivit.

*Il n'a pas plu à sa bonté m'effacer de dessus la terre, quoiqu'il y ait longtemps que je le mérite, il faut attendre l'ordre de sa Providence avec soumission, nous devons tous les jours être en cet état, soit pour la mort de nos proches, soit pour la nôtre, ou pour tous autres événements fâcheux, en sorte que la divine volonté n'ait point sujet de se plaindre que nous n'ayons pas suivi ses ordres.* <sup>50</sup>

Enfin l'année mille six cent soixante finit le cours de sa vie. Elle tomba malade le quatrième Février d'une fluxion sur la bras gauche, avec une grosse fièvre, qui s'augmenta en huit jours avec tant de violence, qu'elle fut obligée de recevoir le saint Viatique et l'Extrême Onction. Lorsqu'on lui administra ce dernier sacrement, elle dit à son fils qui assistait à cette [173]

*cérémonie avec sa famille, Je prie le Père, le Fils et le Saint Esprit par le pouvoir qu'il a donné aux pères et aux mères de bénir leurs enfants, qu'il vous donne sa bénédiction, et vous détache des choses de la terre, et vous attache à lui. Vivez en bons chrétiens;*<sup>51</sup> et jetant par après les yeux sur les filles de la Charité, elle leur donna aussi sa bénédiction, et leur recommanda l'amour de leur vocation, et la fidélité au service des pauvres. Il n'y eut point de moyens que l'on n'employât auprès de Dieu, pour lui demander sa guérison. On eût recours aux Reliques des Saints, et on lui apporta une étole de saint Charles, avec une partie du cœur de Saint François de Sales, pour lesquelles elle témoigna beaucoup de vénération. Ayant reçu un peu de soulagement la nuit suivante, on crut que c'était un effet de l'intercession de ces Saints, dont on lui avait fait toucher les Reliques. Elle fut ensuite près de trois semaines sans fièvre et la fluxion diminua.

Mais le neuvième de mars la fièvre [174] la reprit et la gangrène se mit en son bras. Comme elle se vit en cet état, elle demanda le douzième de ce mois de recevoir une seconde fois le pain de vie ; et lorsqu'elle apprit d'une de ses filles que Monsieur le Curé de saint Laurent lui accordait cette grâce pour le

---

<sup>49</sup> Coste V. 454 ou Ecrits 487 (troisième paragraphe)

<sup>50</sup> Ecrits. 505 (début de la lettre)

<sup>51</sup> cf. testament de Louise de Marillac Doc. 992



lendemain, elle bénit Dieu plusieurs fois, avec des transports de joie et de reconnaissance. Son esprit étant plus libre dans cette seconde communion que dans la première, elle s'en servit pour s'y disposer avec plus d'application. Elle employa tous les moments du jour précédent à s'entretenir de la grandeur de ce mystère, et à exciter dans son cœur les mouvements de piété les plus tendres et les plus sensibles ; et n'en pouvant retenir l'ardeur au dedans d'elle-même, elle les exprimait souvent au dehors, tantôt par des soupirs, tantôt par des paroles affectives ; et on l'entendait dire entr'autres choses par intervalles, durant la nuit, *Mon Seigneur, je vous recevrai demain !* [175]

Cette âme pure et innocente eut le bonheur de le recevoir le lendemain avec tant de saintes dispositions, dont elle remplit. Elle édifia et attendrit tous les assistants par les sentiments de respect et d'amour qu'elle témoigna dans cette action : et son Pasteur l'exhortant de donner encore sa bénédiction à ses filles, elle leur dit ces paroles, qu'elle leur laissa comme son testament et sa dernière volonté, *Mes chères Sœurs, je continue de demander à Dieu pour vous sa bénédiction et le prie qu'il vous fasse la grâce de persévérer en votre vocation pour le servir en la manière qu'il demande de vous. Ayez bien soin du service des pauvres, et surtout de bien vivre ensemble dans une grande union et cordialité, vous aimant les unes les autres, pour imiter l'union et la vie de Notre-Seigneur. Priez bien la Sainte Vierge qu'elle soit votre unique Mère*

Elle ajouta qu'elle mourait dans une haute estime de leur vocation, et quand elle vivrait cent ans, qu'elle [176] leur recommanderait toujours la même chose.

Sa maladie ne fut point capable d'interrompre les exercices de sa charité : elle s'informait toujours si on avait bien soin des pauvres de la paroisse, qui étaient en grand nombre, et à qui on distribuait pour lors des aliments dans sa maison, et elle y donnait ses ordres comme si elle eût été en parfaite santé. Il n'y a point de vertu dont elle n'y fit paraître des actions héroïques. Elle donna des marques d'une parfaite pénitence, recevant son mal comme un juste châtiment qu'elle disait avoir mérité, et déclarant publiquement qu'*il était bien raisonnable que là où le péché abonde, le mal y habite ; que Dieu faisait justice en sa personne, et qu'en faisant justice, il faisait miséricorde.* Elle fit voir qu'elle était entièrement détachée de la terre, et qu'elle avait un désir ardent de s'unir à Dieu : et une Dame lui demandant si elle ne se réjouissait pas d'aller posséder la gloire du ciel, elle [177] lui fit cette réponse : *Ah, c'est une chose qui ne se peut exprimer ! Mais je n'en suis pas digne.* Enfin elle conserva toujours l'égalité d'esprit, la douceur, la patience, la soumission à Dieu et les autres vertus qu'elle avait pratiquées dans les différentes épreuves de sa vie.

Une des plus grandes qu'elle eut jamais, fut celle que Dieu, lui envoya dans cette maladie, en la privant de l'assistance de Monsieur Vincent. Il se trouva pour lors dans une si grande infirmité, qu'il ne put pas lui rendre une seule visite : mais comme elle le vit dans l'impuissance de lui rendre à la mort cet office de charité qu'elle avait désiré avec tant de passion, elle lui envoya demander au moins quelques paroles de consolation écrites de sa main : mais



l'épreuve fut entière pour sa vertu, ce sage Directeur ne jugea pas à propos de lui accorder cette grâce, et il lui envoya seulement un des prêtres de sa compagnie, avec ordre de lui dire de sa part qu'elle s'en allait devant, et qu'il espérait [178] bientôt la voir dans le Ciel. Quoiqu'il n'y eût rien plus capable de la toucher, que cette privation, elle la reçut avec la modération et une tranquillité extraordinaire, et elle demeura inséparablement unie et attachée au bon plaisir de Dieu.

Depuis le treizième de Mars sa maladie augmenta toujours de plus en plus jusqu'au quinzisième. Elle fut visitée en cet état par plusieurs Dames de qualité, avec lesquelles elle avait eu commerce de charité pendant sa vie. Mais il n'y en eut point, dont elle reçut de plus grandes marques d'estime et d'amitié, que de Madame la Duchesse de Ventadour ; qui ayant su l'extrémité où elle était, vint coucher dans la maison de sa Communauté le quatorzième de ce mois, pour l'assister jusqu'à la mort. Ses filles s'acquittèrent de tous les devoirs qu'elles devaient à une personne si chère : et cette Mère charitable craignant qu'elles ne fussent incommodées par l'assiduité qu'elles avaient auprès d'elle, [179] leur dit le Lundi quinzisième du mois sur les six heures du matin, qu'elles ne se missent point en peine, et qu'elle les avertirait, quand elle jugerait qu'il serait temps. Monsieur Vincent ne la pouvant aller voir, ni secourir par lui-même, lui envoya de ses Prêtres pour tenir sa place auprès d'elle jusqu'au dernier moment de sa vie.

A mesure qu'elle se sentait affaiblir et approcher de sa fin, elle redoublait les mouvements de sa piété, et elle exprimait les sentiments de son cœur par des paroles des Saintes Écritures, qu'elle prononçait de temps en temps dans la langue de l'Église qu'elle entendait ; tantôt disant avec Job, *Misereremini mei, quia manus Domini tetigit me. Ayez compassion de moi, parce que la main du Seigneur m'a touchée (Job. 19)* tantôt avec David, *Respice in me, et miserere mei, quia unicus et pauper sum ego. Regardez-moi, Seigneur, et ayez pitié de moi, parce que je suis seule et misérable (Ps. 34)*. Il y eut quelque moment, où son esprit se trouvant agité par la violence de la fièvre, [180] elle dit avec inquiétude, *Otez-moi d'ici ;* mais elle revint incontinent après à elle-même, et un Prêtre de la Mission lui présentant la Croix, et lui remontrant que JÉSUS CHRIST n'avait pas demandé d'en sortir, elle répondit : *O non, il y est demeuré ;* et elle dit ensuite, *Allons, puisque mon Seigneur m'est venu quérir.* Quelque temps après envisageant le jugement de Dieu qui approchait, et étant saisie de frayeur, elle dit ces paroles, *O mon Dieu, il faut paraître devant son juge.* Mais elle fut consolée par ces sentiments de confiance, que cet Ecclésiastique lui inspira, en lui proposant entre autres choses ce verset du psaume *Ad te levavi animam, Deus meus in te confido. J'ai élevé mon âme vers vous, ô mon Dieu ! j'ai confiance en vous. (Ps. 24)* Pour faire connaître qu'elle répondait à ses sentiments, elle ajouta tout aussitôt ce qui suit, *Non erubescam. Que je ne demeure point confuse dans mon espérance : et à l'exemple de Gorgonie, sœur de Saint Grégoire de Naziance [181]*

*Lors qu'elle était sur le point de quitter ce monde, elle ne parlait que le langage des psaumes. Ses dernières paroles n'étaient autre chose qu'une continuelle psalmodie ; ou*

*pour mieux exprimer ses sentiments; c'étaient de saintes affections, tirées des écritures divines, qui exprimaient la confiance qu'elle avait en Dieu.*

Sur les onze heures du matin elle fit lever le tour de son lit pour avertir ses filles, comme elle leur avait promis, que son heure approchait, et elle entra dans l'agonie, qui dura environ une demie heure, pendant laquelle elle eut les yeux perpétuellement élevés au Ciel. Madame de Ventadour qui avait passé une partie de la nuit auprès d'elle, ne l'abandonna point jusqu'au dernier soupir, et elle eut la charité de lui tenir le cierge béni. On fit pour elle les prières de la recommandation de l'âme, qu'elle entendit jusqu'à la fin, y répondant intérieurement par les sentiments de son cœur. Elle donna encore une fois la bénédiction à ses filles qui étaient à [182] genoux autour d'elle, sur la demande que lui en fit un Prêtre de la Mission, et elle reçut par son ministère la bénédiction Apostolique, qu'elle avait obtenue du Pape Innocent X pour elle et pour ses filles à l'article de la mort, par un Bref du vingt quatrième de Septembre mille six cent quarante sept. Elle fit ensuite abaisser le tour de son lit, et demi quart d'heure après elle reposa dans le Seigneur et lui rendit son âme le lundi de la semaine de la Passion, quinzième jour de Mars, entre onze heures et midi, à l'âge de soixante et huit ans. Monsieur le Curé de saint Laurent qui s'était trouvé sur la fin de son agonie, après qu'elle eut expiré, rendit en présence de la compagnie, ce témoignage à sa vertu, dont il avait une parfaite connaissance par la confession générale qu'elle lui avait faite, *O la belle âme, qui emporte avec elle la grâce de son baptême !*

Son corps fut exposé dans son lit pendant un jour et demi, pour satisfaire au désir de plusieurs Dames, qui [183] voulurent avoir la consolation de la voir encore après sa mort, et lui rendre les derniers témoignages de leur vénération et de leur amour.

Le mercredi suivant, elle fut enterrée dans l'Église de saint Laurent, dans la Chapelle de la Visitation de la Sainte Vierge, où elle faisait ordinairement ses dévotions ; et quoiqu'elle eût destiné sa sépulture dans un cimetière proche l'Église de saint Lazare, sous le bon plaisir de Monsieur Vincent, il jugea néanmoins plus à propos d'accorder à la prière du Pasteur un dépôt si cher pour sa Paroisse, et de ne pas séparer le corps de la Mère d'avec les cendres des Filles qui l'avaient précédée. On exécuta pour ses funérailles la disposition qu'elle avait faite par son testament, par lequel elle avait ordonné qu'on n'y fit point d'autre dépense, que celle que l'on fait pour la sépulture de ses filles ; protestant que *si on en usait d'une autre manière, ce serait la déclarer indigne de paraître morte en vraie sœur de la Charité [184] et servante des membres de JÉSUS CHRIST, quoiqu'elle n'estimât rien de plus glorieux pour elle, que cette qualité.* Comme elle avait recommandé que l'on mit près de son tombeau une croix, avec cette devise *Spes Unica* ; on en attacha une vis à vis, au mur de la Chapelle, et on la plaça au dehors du côté du cimetière proche le lieu de la sépulture de ses filles, pour servir comme d'une marque et d'une devise commune à tous leurs tombeaux. Monsieur Vincent lui fit faire quelques jours après, un service solennel à saint Lazare, où assistèrent avec sa Communauté, ceux qui y étaient

pour lors en retraite pour se préparer à recevoir les Ordres ; et il lui fit rendre cette reconnaissance publique, son seulement de la part qu'elle avait prise dans les desseins de la Mission, par le secours des pauvres ; mais encore du zèle particulier qu'elle avait eu pour la réformation du Clergé, ayant coutume pendant sa vie d'offrir des communions et des prières dans les [185] temps prescrits pour les ordinations, pour demander à Dieu de fidèles ouvriers, et ayant ordonné par son testament que cet usage de piété soit continué dans sa compagnie.

On ne peut pas souhaiter une marque plus grande de son bonheur, que la charité, dont elle a fait profession toute sa vie, et dans laquelle elle a persévéré jusqu'à la mort. C'est cette vertu, qui fait les Saints, et qui selon le sentiment de l'Apôtre, est un don plus excellent que la grâce des miracles. Cependant il semble que Dieu ne se contente pas d'avoir fait connaître le mérite de cette Servante fidèle, par tant de biens qu'il a opérés par son ministère ; mais qu'il a même quelque dessein de se déclarer, par des preuves sensibles, sur le jugement qu'il a prononcé à sa mort ; et qu'il veut découvrir sa gloire par des effets extraordinaires qu'il fait paraître à son tombeau. Il en sort de temps en temps comme une douce vapeur qui répand une odeur semblable à celle de la violette et de l'iris, dont il y a grand [186] nombre de personnes, qui peuvent rendre témoignage ; et ce qui est de plus surprenant, c'est que les Filles de la Charité qui viennent faire leurs prières sur son tombeau, s'en retournent quelquefois si parfumées de cette odeur, qu'elles la portent avec elles aux sœurs malades dans l'infirmierie de la maison. J'y pourrais ajouter le témoignage de l'expérience que j'en ai faite plusieurs fois, s'il était de quelque considération en cette rencontre ; et je pourrais dire qu'après avoir pris toutes les précautions possibles pour examiner, si ce n'est point un effet de quelque cause naturelle, je n'en ai pu découvrir aucune, à laquelle on le puisse attribuer. Mais de quelque qualité que soit l'odeur qui s'élève du sépulcre de cette Servante des pauvres, il en sort une toute spirituelle des exemples de sa vie, plus précieuse que tous les parfums, qui est un ouvrage miraculeux de la grâce, et la marque la plus glorieuse de sa sainteté : c'est ce véritable parfum, [187] qui pénètre le cœur de ses filles, et qui leur est un attrait si doux et si puissant pour les engager à son imitation. C'est ce parfum qui embaume toutes les Paroisses et tous les Pasteurs, pour leur inspirer l'amour et le soin des pauvres. C'est enfin ce parfum qui ne s'est pas seulement répandu sur la terre dans l'Église de Dieu, mais qui a monté jusqu'à son trône, et qu'il a reçu comme un agréable sacrifice.

*Fin du quatrième Livre*

†

IHS

*Fait à Paris,  
le 25 Avril 1993  
Sr Elisabeth Charpy, FdIC*